

OMPI



PCIPD/3/3

ORIGINAL: anglais

DATE: juillet 2002

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

**COMITE PERMANENT DE LA COOPERATION
POUR LE DEVELOPPEMENT EN RAPPORT
AVEC LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Troisième session

Genève, 28 octobre – 1^{er} novembre 2002

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT:
REPÈRES STRATÉGIQUES

Document établi par le Secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphe(s)
PREMIÈRE PARTIE. APERÇU DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT : DE JANVIER 2000 À JUIN 2002	1 à 21
I. INTRODUCTION	1
II. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT: DE JANVIER À JUIN 2002	2 à 12
A. Utilisation efficace du système de la propriété intellectuelle au service du développement économique, social et culturel	2 à 9
B. Domaines d'action particuliers	10 à 12
III. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT: DE JANVIER 2000 À DÉCEMBRE 2001	13 à 18
A. Aperçu	13 à 17
B. Rapports sur l'exécution des activités de coopération pour le développement	18
IV. ÉVALUATION	19 à 21
DEUXIÈME PARTIE. PROGRAMME D'ACTION DE L'OMPI EN FAVEUR DES PMA: RAPPORT DE SITUATION	22 à 55
I. INTRODUCTION	22 à 25
II. COOPÉRATION AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	26 à 41
A. Participation de l'OMPI à la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA	26 à 30
B. Rapport des situations sur la mise en œuvre du programme d'action de l'OMPI dans le cadre de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA	31 à 41
III. RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE CONJOINTE OMPI - OMC SUR LA COOPÉRATION TECHNIQUE EN FAVEUR DES PMA	VE 42 à 47
A. Initiative conjointe OMPI - OMC	42 à 44
B. Atelier régional conjoint OMPI - OMC sur la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, Dares - Salaam (République - Unie de Tanzanie), 22 - 25 avril 2002	45 à 47
IV. AUTRES ACTIVITÉS	48 à 51
A. Publications	48 et 49
B. Pages Web de l'OMPI consacrées aux PMA	50 et 51
V. ÉVALUATION	52 à 55

TROISIÈME PARTIE. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT: FONDS FIDUCIAIRES ET ACCORDS DE COOPÉRATION	56 à 78
I. INTRODUCTION	56 et 57
II. FONDS FIDUCIAIRES	58 à 67
A. Fonds fiduciaires multilatéraux	59 à 65
B. Fonds fiduciaires bilatéraux	66 et 67
III. ACCORDS PRÉVOYANT LE FINANCEMENT COMMUN D'ACTIVITÉS DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT	68 à 72
A. Activités de coopération avec le Gouvernement de l'Australie	69 à 71
B. Activités de coopération avec l'Organisation mondiale du commerce	72
IV. PROJETS PNUD ET BANQUE MONDIALE POUR LESQUELS L'OMPI EST AGENT D'EXÉCUTION	73
V. ACCORDS PRÉVOYANT LA MISE EN ŒUVRE COMMUNE D'ACTIVITÉS DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT	74
VI. ACCORDS PRÉVOYANT UNE COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS	75 et 76
VII. ÉVALUATION	77 et 78

ANNEXES

I. RAPPORT D'EXÉCUTION SUR LES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT	
II. RAPPORTS SUCCINCTS SUR LES FONDS FIDUCIAIRES DU JAPON: PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET DROIT D'AUTEUR	
III. RAPPORTS SUCCINCTS SUR LES FONDS FIDUCIAIRES FRANÇAIS	
IV. FONDS FIDUCIAIRES BILATÉRAUX	
V. RAPPORTS SUCCINCTS SUR L'ACCORD DE COOPÉRATION OMPI AUSTRALIE	
VI. PROJETS PNUD/BANQUE MONDIALE DONT L'OMPI EST L'AGENT D'EXÉCUTION	
VII. AUTRES ACCORDS DE COOPÉRATION	

PREMIÈREPARTIE.APERÇUDESACTIVITÉSDECOOPÉRATIONPOURLE
DÉVELOPPEMENT:
DEJANVIER2000ÀJUIN2002

I. INTRODUCTION

1. Den ombreusesactivitésontétémenéesdansledomainedelacoopérationpourle développementdepuisladèrnièreréunionduComitépermanentdelacoopérationpourle développementenrapportaveclapropriétéintellectuelle,quiaeulieuenfévrier 2001.D ans unsoucidelisibilité,leprésentaperçuestdiviséendeux périodes.Lapremièrevadejanvier àjuin 2002;ladeuxième correspondàl'exercicebiennalallantdejanvier 2000à décembre 2001.

II. ACTIVITÉSDECOOPÉRATIONPOURLEDÉVELOPPEMENT:
DEJANVIERÀJUIN 2002

A. Utilisationefficacedusystème delapropriétéintellectuelleauservice du développementéconomique,socialetculturel

2. Aucoursdupremiersemestrede2002,leSecteurdelacoopérationpourle développementa jouéunrôledansplusieursactivitésdepremierplanquiaientétéconçues pourrenforcerlacapacitédespaysendéveloppementdepleinementutiliserlesystème dela propriétéintellectuelleauxfinsdeleurdéveloppementéconomique,socialetculture l.

3. LeForumministérielinternationaldel'OMPIsurlethème"Propriétéintellectuelleet savoirstraditionnels: notreidentité, notreavenir", organiséencoopérationavecle GouvernementduSultanatd'Oman,aeulieuenjanvier 2002.Ils'agissaitdela première réunioninternationalesurcesujetorganiséeparl'OMPIauniveauministériel. L'objectifduforumétaitdedonneràdesdécideursetàdeshautsfonctionnairesnationaux l'occasiond'échangerdesvuesetdesdonnéesd'expérience ,auniveauleplusélevé,surles dimensionssociales,culturellesetéconomiquesdelaprotectiondessavoirstraditionnels.Les éminentsinvitésquiontparticipéauforumontsoulevédessquestionsayanttraitauxefforts déployésauniveaunationalen vue de préserveretdepromouvoirlessavoirstraditionnels,à l'importancedusystème delapropriétéintellectuelleentantquemoyendeprotégerles savoirstraditionnelsetàl'utilisationdusystème delapropriétéintellectuellepourcréerdes actifs d'une grande valeur fondéssurlessavoirstraditionnels;ilsonaussiexaminécomment lescommunautésautochtonesetlocalespeuventutiliseraumieuxcesystème pourcréerdes richesses.Ceforums'estconcluparl'adoptiondelaDéclarationdeMasc atesurlapropriété intellectuelleetlessavoirstraditionnels,quiréaffirmeuncertainnombredeprincipesetde faitsuniversellementreconnusencequiconcernelapropriétéintellectuelleetlessavoirs traditionnelsetappuielestravauxpassés,présentsetfutursdel'OMPIdansledomainedes savoirstraditionnels.

4. Toujoursenjanvier,laConférenceinternationale del'OMPIsurla propriété intellectuelle etlecommerceélectroniques'esttenuetàTéhéran(Républiqueislamique d'Iran).Ellevaitpourobjetifsdefournirdesinformationssurdesquestionsde propriété intellectuelleliéesaucommerceélectroniqueetd'améliorerlasensibilisationàcesquestions, d'échangerdesinformationsetdesvuessurl'évolutionrécentedela propriétéintellectuelle et ducommerceélectroniqueainsiquededéfiniruncadredecoopérationpourlamiseenœuvre

fructueuses mesures relatives au commerce électronique en rapport avec la propriété intellectuelle dans les pays de l'Asie et du Pacifique. La conférence, ouverte par le ministre iranien du commerce, a accueilli 23 participants des pays arabes, d'Asie et du Pacifique ainsi qu'environ 360 participants de la République islamique d'Iran, y compris des hauts fonctionnaires nationaux et des représentants d'organismes locaux.

5. Le Colloque régional sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats tenu à New Delhi (Inde) en février a rassemblé des membres distingués de la magistrature, qui ont examiné la question du renforcement de la sanction des droits de propriété intellectuelle dans les pays d'Asie et du Pacifique. Ce colloque a été suivi d'un atelier rond de l'OMPI à l'intention des pays de la région Asie et Pacifique, qui s'est tenu à Manille (Philippines) et a réuni des chefs d'office de propriété intellectuelle. Vingt-cinq chefs, chefs adjoints et hauts fonctionnaires d'offices de propriété intellectuelle et de ministères de tutelle de 23 pays de la région Asie et Pacifique ont échangé des vues et des données d'expérience sur un ensemble de questions de propriété intellectuelle actuelles ou émergentes, en accordant une attention particulière aux aspects de la protection de la propriété intellectuelle liés au développement.

6. En avril, une conférence régionale arabe OMPI - OMC sur la propriété intellectuelle et la Déclaration ministérielle de Doha, organisée en coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Ministère qatari de l'économie et du commerce, a eu lieu à Doha. Cette activité constituait la première initiative conjointe de l'OMPI et de l'OMC en faveur des pays arabes. L'objectif premier de la conférence était d'examiner les résultats de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Doha en novembre 2001, ainsi que d'évaluer les besoins futurs des pays arabes en matière d'assistance technique et d'étudier les moyens les plus appropriés de renforcer la coopération et la coordination entre pays arabes dans le domaine de la propriété intellectuelle.

7. Le Forum sino-africain de l'OMPI sur la propriété intellectuelle a eu lieu à Beijing en mai et a permis de rassembler des ministres, des ministres adjoints, des chefs et des hauts fonctionnaires en charge de la propriété intellectuelle dans 15 pays africains et leurs homologues chinois. D'éminents conférenciers de la Chine, de pays arabes et d'Afrique ont examiné d'importantes questions de politique générale de propriété intellectuelle auxquelles est confrontée la communauté internationale, notamment les pays en développement d'Afrique et la Chine. Il a été procédé à un échange de vues et de données d'expérience dans les domaines de la propriété intellectuelle et du développement économique, de la propriété intellectuelle et des techniques de l'information, des tâches difficiles auxquelles doit faire face le système de la propriété intellectuelle, notamment le plan d'action international dans le domaine des brevets et la réforme du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), et des questions émergentes de propriété intellectuelle, telles que le folklore, les savoirs traditionnels, l'accès aux ressources génétiques et les PME.

8. En coopération avec le Ministère de la justice et de la police de la République du Suriname, l'OMPI a organisé la quatrième Réunion ministérielle sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays des Caraïbes, qui a eu lieu en juin à Paramaribo (République du Suriname). Y ont participé des représentants du gouvernement de 14 pays des Caraïbes ainsi que d'organisations intergouvernementales régionales et d'institutions universitaires. Dans le cadre de cette réunion, les ministres des Caraïbes en charge de la propriété intellectuelle ont élaboré les résolutions suivantes: résolutions sur la collaboration entre l'OMPI et les pays des Caraïbes en ce qui concerne une campagne d'éducation et de sensibilisation du public et la sanction des droits; résolutions sur le système régional de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes; résolutions sur l'adoption de recommandations du Comité régional sur

le commerce électronique et la propriété intellectuelle pour les pays des Caraïbes, et résolutions sur la collaboration future entre l'OMPI et les pays des Caraïbes en vue du développement de la protection de la propriété intellectuelle dans la région.

9. Outre ces activités, le programme de coopération pour le développement de l'OMPI a continué d'être appliqué sans relâche au cours des six premiers mois de l'année. En tout, près de 70 réunions interrégionales, régionales ou nationales ont eu lieu, auxquelles ont participé plus de 6900 personnes. Il y a aussi eu quelque 180 visites d'étude, missions consultatives et missions d'experts.

B. Domaines d'action particuliers

10. En ce qui concerne la législation sur la propriété intellectuelle, les pays en développement ont continué à recevoir une aide pour l'élaboration de nouveaux textes législatifs ou la mise en conformité de textes existants avec des normes internationales, notamment l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC). Au cours du premier semestre de 2002, 15 projets de textes législatifs et 26 séries d'observations ont été élaborés et remis sur demande à, respectivement, 11 et 16 pays. Des avis juridiques ont été fournis sur 16 autres textes législatifs de 11 pays. Les sujets traités comprenaient la protection des brevets, des dessins et modèles industriels, des marques, des indications géographiques, des schémas de configuration ou topographies de circuits intégrés, du droit d'auteur et des droits connexes, la protection contre des actes de concurrence déloyale ainsi que la sanction des droits de propriété intellectuelle. En outre, de nombreuses délibérations sur des avis législatifs ont eu lieu avec des fonctionnaires nationaux à Genève ou dans des capitales.

11. L'OMPI a continué à diffuser des informations sur des questions de propriété intellectuelle. La publication mensuelle *Lois traitées de propriété intellectuelle* est parue sur papier en français et en anglais (les préparatifs en vue de sa publication électronique sur le site Web de l'OMPI à compter des numéros de 2002 ont continué). Des informations et des documents ont été fournis pour répondre à des demandes de l'extérieur. La collection de lois accessible en ligne (CLEA) a été mise à jour : au cours de la période à l'examen, 81 entrées de données bibliographiques ont été créées et 102 textes législatifs intégraux ont été ajoutés. Au 30 juin 2002, 2691 entrées bibliographiques concernant la législation de 62 pays et des Communautés européennes ainsi que le texte de traités et de conventions administrés ou non par l'OMPI avaient été publiés sur l'Internet. En outre, des mesures ont été prises en vue de la publication d'une version actualisée du CD-ROM IPLEX, qui contient des textes législatifs (textes législatifs nationaux ou régionaux, traités multilatéraux ou bilatéraux) en français et en anglais.

12. En ce qui concerne la gestion collective du droit d'auteur, l'OMPI a continué à proposer son assistance en la matière aux pays en développement et aux pays en transition. On trouvera un aperçu de ces activités dans le document PCIPD/3/5.

III. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT : DE JANVIER 2000 À DÉCEMBRE 2001

A. Aperçu

13. Au cours de l'exercice biennal, le Secteur du développement pour la coopération a continué d'aider les pays en développement à établir et à maintenir des infrastructures dans le domaine de la propriété intellectuelle et à mettre en place des institutions durables dans ce domaine. Afin d'en renforcer les capacités en ressources humaines nécessaires pour maintenir un système de propriété intellectuelle efficace, 19 000 décideurs et administrateurs nationaux, hommes d'affaires, magistrats, fonctionnaires des services de répression, juristes, chercheurs, artistes interprètes ou exécutants, créateurs, universitaires et particuliers ont participé à des colloques et réunions régionales et nationales, écouté des experts et discuté sur des questions d'actualité touchant la propriété intellectuelle. Les plans d'action ciblés par pays ont poursuivi leur rôle d'instrument stratégique et d'orientation approprié pour renforcer la coopération technique. Les activités ad hoc mises en œuvre dans le cadre des 61 plans d'action ciblés par pays ont fourni un appui essentiel aux pays en développement pour relever les défis particuliers tenant à la modernisation des systèmes de propriété intellectuelle et à l'intégration de nouveaux défis mondiaux en matière de propriété intellectuelle, tels que la protection des savoirs traditionnels et du folklore, et la préservation de la biodiversité, dans le cadre général de la propriété intellectuelle. Une table ronde internationale de haut niveau sur la propriété intellectuelle à l'intention des PMA et un programme d'action en faveur des PMA prévoyant cinq domaines d'action¹ ont aidé à définir les besoins spécifiques des PMA et à mettre au point une stratégie destinée à surmonter les difficultés structurelles importantes auxquelles ils sont confrontés lors de l'aménagement d'institutions dans le domaine de la propriété intellectuelle.

14. Une grande importance a été attachée à toutes les occasions possibles de répondre aux besoins croissants d'assistance technique en matière de modernisation des systèmes de propriété intellectuelle des pays en développement, dont les PMA. À la fin de l'exercice biennal, plus de 233 projets de loi, observations sur les projets de loi ou avis juridiques sur la compatibilité de la législation existante ou des projets de loi avec l'Accord sur les ADPIC et d'autres normes internationales ont été fournis aux pays en développement. Le site Web de la Collection de lois accessible en ligne (CLEAR) a enregistré quelque 630 000 occurrences sur l'exercice biennal, témoignant de l'importance des besoins d'information des États membres et autres parties intéressées en ce qui concerne les textes législatifs et les données bibliographiques. L'aménagement des institutions a aussi été activement favorisé, en vue de créer et de gérer des administrations durables en matière de propriété intellectuelle. Le concept des plans d'action ciblés par pays a été élargi pour inclure la participation du secteur privé – principalement par l'intermédiaire des chambres de commerce – et des médias. Des réunions régionales des chefs d'office de propriété intellectuelle ont été instaurées au cours de la deuxième année de l'exercice biennal et les résultats des délibérations de ces hauts fonctionnaires sont donc venus enrichir les activités ciblées dans les différents programmes de travail régionaux. Dans toutes les régions, l'attention croissante accordée à la formation des juges (avec la publication en anglais, en français et en arabe des "Principes fondamentaux du droit d'auteur : jurisprudence comparée", une première dans le monde) a mis en valeur de

¹ Les cinq domaines d'action sont les suivants : l'Académie mondiale de l'OMPI; le Réseau mondial d'information de l'OMPI (WIPO NET); la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes; les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et le folklore; et les petites et moyennes entreprises.

nombreuses activités dans le domaine de la sanction des droits de propriété intellectuelle. Comme l'automatisation est essentielle à la pérennité des infrastructures dans le domaine de la propriété intellectuelle, de grands efforts considérables ont été déployés pour appuyer la mise en œuvre du WIPO NET et de grands efforts constants ont été réalisés pour améliorer, mettre à jour et déployer le nouveau système dans les différentes régions.

15. Au cours de l'exercice biennal, les pays en développement ont activement participé à l'étude des liens entre la propriété intellectuelle et la préservation de la diversité biologique, la protection des savoirs traditionnels et des expressions du folklore et le commerce électronique. La diversité des conditions des différentes régions dans ce domaine est apparue lors des préparatifs régionaux pour les travaux du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, certaines régions ayant élaboré et adopté les éléments d'une position communes sur ces nouveaux défis en matière de propriété intellectuelle. En ce qui concerne le commerce électronique, d'importants programmes de vulgarisation portant sur les liens entre les marques et les noms des domaines ont été mis en place dans toutes les régions.

16. En ce qui concerne la promotion et le développement de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle, l'une des grandes campagnes de démythification au cours de l'exercice biennal a porté sur la promotion de l'utilisation des "traités Internet de l'OMPI" – Traités de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et Traités de l'OMPI sur l'interprétation et l'exécution et les phonogrammes (WPPT) – tant qu'instruments du développement économique, social et culturel. À l'issue de ces campagnes, le nombre de pays en développement ayant ratifié ces deux traités, ou ayant adhéré, a facilité leur entrée en vigueur. Par ailleurs, la promotion de l'utilisation des bibliothèques numériques a permis aux pays en développement d'accéder à des outils fondamentaux pour la recherche d'information en matière de propriété intellectuelle, contribuant ainsi à combler le "fossé du savoir". Des activités destinées à aider les pays en développement à favoriser l'innovation et la créativité ont été mises en œuvre rapidement au cours de l'exercice biennal. En ce qui concerne la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, l'exercice biennal a été marqué par plusieurs études et activités importantes ainsi que par l'élaboration et l'installation de logiciels destinés à appuyer ce domaine essentiel de l'administration de la propriété intellectuelle dans les pays en développement.

17. La coopération entre pays en développement et avec d'autres organisations s'est accrue progressivement au cours de l'exercice biennal. L'initiative conjointe OMPI - OMC en faveur des PMA a fait avancer d'un grand pas l'appui apporté à ces derniers pour qu'ils tirent davantage de la mise en œuvre des systèmes de propriété intellectuelle. La coopération accrue avec les commissions économiques régionales des Nations Unies, au moyen d'accords de coopération conjoints ou par la participation aux réunions des unes et des autres, a créé des synergies entre l'OMPI et les autres organisations du système des Nations Unies. La coopération constante entre l'OMPI et la CNUCED sur des questions d'intérêt commun a renforcé les liens entre ces deux organisations dans les domaines d'action commune. Les nombreuses réunions interrégionales qui se sont tenues au cours de l'exercice biennal ont donné l'occasion aux pays en développement d'échanger des idées et des connaissances et de tirer avantage de leurs expériences mutuelles.

B. Rapport sur l'exécution des activités de coopération pour le développement

18. Les objectifs de programme de coopération pour le développement pour la période considérée et les résultats obtenus, par rapport notamment aux indicateurs d'exécution retenus, sont présentés à l'annexe I.

IV. ÉVALUATION

19. Le Secteur de la coopération pour le développement a réalisé des avancées importantes au cours de la période considérée, en renforçant la capacité des pays en développement de tirer pleinement parti des systèmes de propriété intellectuelle au profit de leur développement économique, social et culturel. Cette évolution s'est accomplie en fonction des besoins de ces pays, ce que confirme le fait qu'un grand nombre d'activités ont trouvé leur origine dans des plans d'action ciblés par pays (ou par région). De plus, des activités visant spécialement les PMA ont été mises en place pour tenir compte de leurs besoins particuliers.

20. Les repères stratégiques des nombreuses activités menées au cours de la période considérées sont les suivants :

- un très grand nombre de réunions de haut niveau rassemblant des ministres chargés des questions de propriété intellectuelle et d'autres hauts responsables des politiques en vue de débattre des questions nouvelles de propriété intellectuelle;
- la diversité de séminaires, colloques et réunions techniques de renforcement des capacités destinés à près de 26 000 clients, professionnels et fonctionnaires intéressés au premier chef par la protection de la propriété intellectuelle;
- une assistance technique diversifiée aux pays en développement, se traduisant par des missions d'experts et des visites d'étude, une assistance à la modernisation de la législation en matière de propriété intellectuelle, la mise en place d'activités de gestion collective, ou encore l'appui à l'automatisation des services;
- un appui constant et soutenu de l'Organisation à l'égard des pays en développement membres, notamment par des publications sur support électronique ou papier et par des mesures visant à faciliter l'accès à l'information en matière de propriété industrielle et l'utilisation de celle-ci.

21. Ces réalisations ont été possibles en si peu de temps grâce au professionnalisme et à l'engagement du personnel des offices de propriété intellectuelle des pays en développement et des fonctionnaires de l'OMPI. Les succès obtenus traduisent l'adhésion de ces hommes et de ces femmes au projet d'utiliser au mieux les systèmes de propriété intellectuelle pour contribuer à l'essor économique, social et culturel du monde en développement.

DEUXIÈME PARTIE. PROGRAMME D'ACTION DE L'OMPI
EN FAVEUR DES PMA : RAPPORT DE SITUATION

I. INTRODUCTION

22. Cette deuxième partie vise à évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme d'action de l'OMPI en faveur des PMA ainsi que d'autres mesures d'assistance technique en faveur des PMA appliquées de janvier 2001 à juin 2002.
23. La première section concerne la participation de l'OMPI à la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA (PMA III) en s'attachant particulièrement aux mesures importantes prises dans le cadre de cinq domaines d'action de l'OMPI adoptés à l'issue des débats.
24. La deuxième section évoque l'initiative conjointe concernant la coopération technique en faveur des PMA fournie par l'OMPI et l'OMC. Des informations sont également communiquées à propos de l'atelier régional conjoint OMPI-OMC sur la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, qui a eu lieu à Dares Salaam (République-Unie de Tanzanie) du 22 au 25 avril 2002.
25. La dernière section contient des informations sur les publications et la mise à jour des pages Web de l'OMPI consacrées aux PMA.

II. COOPÉRATION AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

A. Participation de l'OMPI à la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA

26. En 1997, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Après plusieurs réunions préparatoires aux niveaux régional et interrégional, la conférence a eu lieu à Bruxelles (Belgique) du 14 au 20 mai 2001.
27. À la suite de la décision prise à Lisbonne lors de la Table ronde interrégionale de haut niveau sur la propriété intellectuelle à l'intention des PMA, il a été recommandé à la troisième session du comité préparatoire intergouvernemental et lors de consultations ultérieures que l'OMPI participe à la manifestation consacrée à l'éradication de la pauvreté et organise un débat thématique interactif². Ce débat, consacré à la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de création de richesses, a eu lieu le mardi 15 mai 2001 au Parlement européen, avec la participation d'un vice-directeur général de l'OMPI (représentant le directeur général

² Les sessions thématiques étaient consacrées aux sujets suivants : gouvernance, paix et stabilité sociale (PNUD); secteur agricole et sécurité alimentaire (FAO); propriété intellectuelle et développement : un instrument de création de richesses (OMPI); le rôle de la santé (OMS); éducation (UNESCO); commerce international, produits de base et services/tourisme (OMC, CNUCED et Organisation mondiale du tourisme); énergie (ONUDI); rôle de l'investissement et développement de l'entreprise (CNUCED); mise en valeur des ressources humaines et emploi (OIT); développement des infrastructures, transport et financement de la croissance et du développement (UIT et CNUCED).

del'Organisation), du secrétaire général de la conférence, du Ministre des sciences et des techniques du Brésil et du Ministre de l'information, de la culture et des communications de Madagascar. Les exposés présentés portaient sur les cinq domaines d'action de l'OMPI³.

28. Un grand nombre de PMA ont fait part de leur expérience nationale en matière de création d'institutions de propriété intellectuelle. Ils ont déclaré que l'assistance technique fournie par l'OMPI s'avérait essentielle pour permettre aux pays de surmonter les obstacles et de créer des institutions de protection de la propriété intellectuelle efficaces. Certains PMA ont précisé que cette assistance était également importante dans le cadre de leur adhésion à l'OMC. Les PMA ont appuyé et approuvé à l'unanimité les domaines d'action proposés dans le rapport de l'OMPI. Ils ont également noté avec satisfaction la création d'une unité des PMA au sein de l'OMPI.

29. Le représentant de l'Union européenne a dit estimer que le rapport présentant les domaines d'action de l'OMPI, la Déclaration de Lisbonne et le débat interactif animé par l'OMPI constituaient une base solide pour la poursuite du dialogue et serviraient de charte pour une future coopération entre les PMA et leurs partenaires pour le développement. L'Union européenne souhaite renforcer sa coopération technique avec l'OMPI et d'autres organisations internationales et est prête à recevoir des demandes et des propositions de projet spécifiques.

30. De plus, il a été demandé à l'OMPI de poursuivre ses efforts visant à la mise en pratique de la Déclaration ministérielle de Lisbonne sur la propriété intellectuelle pour les PMA, en formulant des programmes complémentaires aux initiatives locales et aux programmes et politiques de chacun des PMA avec des objectifs concrets, mesurables et réalistes. La coopération avec d'autres organisations intéressées a été encouragée.

B. Rapport des situations sur la mise en œuvre du programme d'action de l'OMPI dans le cadre de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA

31. La concurrence qui s'exerce au niveau mondial pour la recherche de nouveaux produits, procédés et services et les progrès des technologies de l'information font du capital intellectuel l'un des facteurs de production qui comptent dans l'économie. Grâce au système de propriété intellectuelle, des utilisateurs et des investisseurs potentiels peuvent bénéficier de transferts de technologie et avoir accès à ce capital intellectuel, ainsi, élaborer de nouveaux produits ou procédés ou améliorer ceux qui existent. Dans ce contexte, un système de propriété intellectuelle efficace et rationnel permet d'encourager la créativité et l'innovation dans les PMA et de faciliter la commercialisation des inventions et des créations au bénéfice des titulaires de droits, contribuant ainsi à la création de richesses dans un pays.

32. À la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, les États membres ont décidé des cinq domaines dans lesquels l'OMPI devrait prendre des mesures concrètes au cours de la décennie. Cette action renforcera la capacité de l'administration publique et du secteur privé de formuler des politiques de propriété intellectuelle appropriées en leur donnant les moyens administratifs et techniques de mettre en place des infrastructures de services pour

³ Les réalisations de l'OMPI concernant cinq domaines de coopération, à savoir : WIPONET; Académie mondiale de l'OMPI; gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes; ressources génétiques, savoir traditionnel et folklore; PME.

l'aménagement d'institutions de propriété intellectuelle dans les PMA. Dans ce contexte, depuis le début de la mise en œuvre de cette action de l'OMPI, en juin 2001, plusieurs réalisations ont été menées à bien.

a) Le réseau mondial de l'information de l'OMPI (WIPO NET)

33. Le WIPO NET est un projet d'avant-garde dont le but est que l'Organisation puisse répondre à la demande accrue des services d'échange de données électroniques. Le WIPO NET facilite l'accès aux données de propriété intellectuelle et sert de support à la création de nouveaux services et à la poursuite de la rationalisation et de l'automatisation des fonctions de base des offices de propriété intellectuelle dans le monde. Un atout essentiel du réseau sera sa capacité d'assurer la transmission de bout en bout d'informations confidentielles en matière de propriété intellectuelle. Il en résultera des gains d'efficacité notables pour les utilisateurs des services internationaux d'enregistrement de l'OMPI, qui auront en outre accès aux informations relatives aux titres de propriété intellectuelle de chacun.

34. Afin de permettre aux PMA de mieux tirer parti des ressources mondiales en matière de propriété intellectuelle, le projet WIPO NET prévoit d'équiper les offices de ces pays d'une connexion Internet et d'une base de données. La mise en œuvre du WIPO NET dans les PMA a démarré en septembre 2001 avec le Tchad et le Cambodge, premiers pays à bénéficier des réalisations de l'OMPI. Depuis lors, 11 des 49 PMA⁴ ont été reliés.

b) L'Académie mondiale de l'OMPI

35. La mise en valeur des ressources humaines est devenue un élément stratégique essentiel de l'action visant à moderniser et à utiliser efficacement le système de la propriété intellectuelle en vue du développement économique, social et culturel des PMA. À cet égard, l'Académie mondiale de l'OMPI aide ces pays, par l'intermédiaire de programmes spécialement conçus à leur intention, à acquérir les connaissances et compétences spécialisées nécessaires pour tirer parti du système de la propriété intellectuelle. L'Académie joue un rôle central en offrant aux PMA des services d'enseignement, de formation, de conseil et de recherche dans le domaine de la propriété intellectuelle. Elle constitue un cadre dans lequel les hauts responsables et décideurs des PMA peuvent examiner l'importance et l'incidence de la propriété intellectuelle dans le développement économique et social de leur pays. Depuis juin 2001, six sessions de formations spécialisées ont été organisées par l'Académie, et 31 PMA⁵ y ont participé.

c) Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes

36. Les organisations de gestion collective constituent un lien important entre créateur et utilisateurs des œuvres protégées par le droit d'auteur dans la mesure où elles veillent à ce qu'en leur qualité de titulaires de droits, les créateurs reçoivent une rémunération pour l'utilisation de leurs œuvres. Tous les PMA disposent d'un nombre de talents dans les domaines

⁴ Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Mauritanie, Népal, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, Tchad et Togo.

⁵ Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Soudan, Tchad, Togo, Yémen et Zambie.

musicaux et culturels, ce qui pourrait constituer une source de recettes en devises. Si ces pays ne disposent pas sur place des connaissances et des compétences commerciales permettant de mettre leurs produits musicaux sur les marchés mondiaux, il n'en demeure pas moins que le secteur de la culture connaît une croissance plus rapide que tous les autres secteurs économiques et que la protection de la propriété intellectuelle pourrait stimuler l'activité artistique et permettre une rémunération des artistes.

37. Le travail entrepris en la matière dans les PMA consiste à mettre en place progressivement plusieurs activités. Ils agissent d'élaborer ou d'améliorer la législation et de créer un mécanisme permettant aux organisations nationales, sous-régionales et régionales de gestion collective de commencer à travailler, le but étant d'instituer ou de perfectionner des sociétés de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, et aussi de relier les sociétés nationales des PMA, via l'Internet, à un centre sous-régional ou régional afin que les ressources en matériel, en logiciels, en gestion et en données requises par chaque société puissent être mises en commun.

38. Entre juin 2001 et mai 2002, des sociétés de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes ont été créées au Tchad, en Guinée-Bissau et en République-Unie de Tanzanie. Des travaux préliminaires en vue de la création de sociétés régionales de gestion collective ont également commencé dans les PMA insulaires du Pacifique.

d) Ressources génétiques, savoir traditionnel et folklore

39. Les PMA sont considérés comme riches en ressources génétiques, en savoirs traditionnels et en expressions du folklore, lesquels constituent une partie importante de leur patrimoine culturel et naturel. C'est pour quoi, comme il a été décidé à la réunion ministérielle de Bruxelles (PMA III), la nécessité de protéger les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions du folklore devrait être envisagée dans le cadre de leur développement socio-économique et culturel en général.

40. À la suite de la décision prise à Bruxelles, l'OMPI a aidé plusieurs PMA à participer à des séminaires nationaux, sous-régionaux et régionaux sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore. L'OMPI a aidé également les PMA à participer aux différentes réunions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI.

e) Petites et moyennes entreprises (PME)

41. Les petites et moyennes entreprises sont souvent, dans les PMA, la force motrice des activités d'invention et d'innovation. Leur capacité d'innovation et leur créativité ne sont pas toujours pleinement exploitées, et un nombre d'entre elles ne sont pas suffisamment informées sur la question, ou hésitent à demander une protection pour leurs inventions, leurs marques ou leurs dessins et modèles, si bien qu'elles ne tirent pas complètement parti du système de la propriété intellectuelle. Afin de faciliter l'accès à l'information sur les petites et moyennes entreprises dans ces pays, l'OMPI a invité des représentants des PMA aux différents séminaires ou ateliers qu'elle a organisés pour les PME aux niveaux régional et sous-régional, et a distribué à tous les PMA un CD-ROM reprenant le contenu du site Web consacré aux PME en trois langues (français, anglais et espagnol) et représentant plus de 300 pages HTML d'informations pratiques à l'intention de ces entreprises et des institutions qu'elles appuient.

III. RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE CONJOINTE OMPI - OMC SUR LA COOPÉRATION TECHNIQUE EN FAVEUR DES PMA

A. Initiative conjointe OMPI - OMC

42. L'OMPI et l'OMC ont lancé une initiative commune sur la coopération technique visant à aider les PMA à faire face aux engagements pris en vertu de l'Accord sur les ADPIC, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Celui-ci prévoit notamment que les deux organisations coopéreront pour proposer aux PMA membres de l'une ou de l'autre une assistance technico-juridique et une coopération technique à cet effet.

43. Dans la première phase de l'initiative, l'OMPI et l'OMC organiseront deux ateliers régionaux en 2002, l'un pour les pays les moins avancés de l'Afrique subsaharienne et Haïti et l'autre pour les PMA de la région Asie et Pacifique. Elles s'engagent à utiliser les ressources disponibles pour donner sur demande une assistance permettant aux PMA membres de l'OMC de satisfaire dans les délais impartis à leurs obligations en vertu de l'Accord sur les ADPIC. L'initiative conjointe vise à optimiser l'utilité des programmes relatifs aussi bien aux procédures qu'aux moyens de faire respecter les droits, ce qui fait partie intégrante de l'Accord sur les ADPIC.

44. À la suite de la signature de l'initiative conjointe, plusieurs demandes ont été reçues de PMA qui sollicitaient une assistance agissant des obligations et des options prévues par l'Accord sur les ADPIC ainsi que des mesures requises au niveau national pour se conformer à cet accord. Certains pays s'en sont également déclarés prêts à accueillir des ateliers régionaux.

B. Atelier régional conjoint OMPI - OMC sur la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, Dares - Salaam (République - Unie de Tanzanie), 22 - 25 avril 2002

45. L'atelier, organisé par l'OMPI et l'OMC en coopération avec le gouvernement de la République - Unie de Tanzanie, a eu lieu à Dares - Salaam du 22 au 25 avril 2002. Son objet était d'examiner avec des hauts responsables de PMA les normes internationales en matière de droits de propriété intellectuelle ainsi que certaines questions d'actualité dans ce domaine, notamment les travaux effectués à l'OMPI et les résultats de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC qui a eu lieu à Doha (Qatar), en novembre 2001.

46. L'objectif de l'atelier est de contribuer à l'aménagement d'institutions de propriété intellectuelle dans les PMA : i) en permettant aux hauts responsables de PMA (représentants des ministères du commerce, de l'industrie et de la justice) de mieux connaître les principaux aspects de l'Accord sur les ADPIC en vue d'une participation plus active et plus efficace au débat et à la mise en œuvre de l'accord; ii) en diffusant et en faisant connaître les principaux aspects de différents accords internationaux sur la propriété intellectuelle, grâce à un échange avec des spécialistes d'organisations internationales et régionales (OMPI, OMC, Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) et Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)), afin de faciliter leur adoption et leur mise en œuvre.

47. Environ 140 hauts responsables gouvernementaux représentant 33 PMA africains et Haïti et une quarantaine de hauts fonctionnaires du pays hôte, la République - Unie de Tanzanie, ont participé à l'atelier. Environ 25 d'entre eux étaient des femmes.

IV. AUTRES ACTIVITÉS

A. Publications

a) Données essentielles concernant les PMA

48. Les versions française et anglaise de cette publication, établies sur la base des réponses à un questionnaire envoyé aux PMA, sont disponibles pour tous les pays. Les *Données essentielles de propriété intellectuelle concernant les pays les moins avancés* constituent un guide utile sur l'état de la législation nationale des PMA en matière de propriété intellectuelle et d'autres législations dans des domaines connexes tels que le transfert de technologie et les investissements directs étrangers. La brochure contient aussi des informations à l'intention des PMA sur les instruments de propriété intellectuelle existants. La version électronique de ce document peut être consultée sur le site Web de l'OMPI.

b) Manuels sur le transfert de technologie

49. L'objectif de ce manuel en cours de préparation sera de donner des orientations quant à la négociation des contrats de licence. Il présentera des règles de base, des éléments généraux et des conseils pratiques qui seront utiles à l'heure d'entamer des négociations de licence. Le manuel contiendra une introduction aux clauses de base des contrats de licence, des indications pratiques sur la façon d'utiliser ces contrats et les circonstances où ils doivent être utilisés, et des accord types.

B. Pages Web de l'OMPI consacrées aux PMA

50. Les pages Web de l'OMPI consacrées aux PMA peuvent être consultées sur le site Web du programme de coopération pour le développement de l'OMPI. Elles constituent une référence commode et un outil de communication pour toutes les institutions ou organisations et tous les particuliers intéressés par le développement de la propriété intellectuelle et de sa protection dans les PMA.

51. Ces pages Web fournissent notamment des informations sur les points suivants : évolution historique des PMA ; critères permettant à un pays d'être considéré comme PMA ; législation nationale concernant la propriété intellectuelle et questions connexes ; traités administrés par l'OMPI auxquels sont parties les PMA ; indicateurs géoéconomiques de base de ces pays ; adresses des organismes nationaux chargés des questions de propriété intellectuelle dans les PMA et statistiques socio-économiques essentielles. Le site Web contient également des informations trimestrielles sur la participation des PMA aux réunions de l'OMPI.

V. ÉVALUATION

52. La capacité de produire et d'utiliser des savoirs est un élément essentiel d'explication des disparités du développement à la fin du siècle dernier. En ce début de millénaire, aucun PMA ne saurait rester isolé des interactions mondiales dans les domaines économique, social et politique. Toutefois, la persistance des inégalités de revenu et de niveau de vie à travers le monde, la chute des cours des matières premières, la détérioration des termes de l'échange, le fardeau de la dette étrangère et l'intensification des courants migratoires sont autant de signes d'un manque de viabilité de la position actuelle de nombreux PMA dans l'économie mondiale.

53. Pour les PMA, il est aussi important d'acquérir, d'adapter et d'utiliser les connaissances, grâce à un processus de transfert, que de les produire. C'est là que les réalisations de l'OMPI font la différence en permettant à ces pays de constituer un capital de savoir. L'OMPI devra rester en contact à la fois avec les États, le marché et la société civile en vue de trouver des moyens par lesquels les administrations publiques, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les établissements d'enseignement, les centres de recherche, les syndicats, les associations professionnelles et d'autres entités peuvent participer à la définition de stratégies et à la mise en œuvre de politiques.

54. Il est nécessaire de mieux comprendre les dispositifs institutionnels nouveaux qui, dans ces domaines interdépendants que sont la santé, l'éducation, la science et les techniques, le développement économique, l'investissement, le travail et les questions sociales, sont destinés à favoriser le transfert de connaissances, la recherche et le développement de la propriété intellectuelle dans les PMA, afin de déterminer leur applicabilité et d'évaluer leur effet réel. Quel que soit le niveau de capacité de production, de science et de technique, les différents PMA devront sans doute intégrer des éléments de propriété intellectuelle dans leurs politiques et stratégies nationales de développement.

55. Le résultat pour les différents PMA de la mise en œuvre par l'OMPI de son programme d'action et de l'initiative conjointe OMPI - OMC sur la coopération technique dépendra de l'adéquation des stratégies et de la coordination des politiques à un niveau national, qui devront tenir compte de l'histoire et de la culture, des ressources disponibles, du type de gouvernement, de la qualité des entreprises et des possibilités de coopération externe.

TROISIÈME PARTIE. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT: FONDS FIDUCIAIRES ET ACCORDS DE COOPÉRATION

I. INTRODUCTION

56. Les activités de coopération pour le développement de l'OMPI sont efficacement appuyées par un grand nombre d'accords signés avec des gouvernements, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales. Ces accords permettent d'élargir et d'approfondir les activités de coopération pour le développement et sont un exemple de synergies qui se créent lorsque des organisations travaillent ensemble dans des domaines d'intérêt commun. Le présent document décrit les nombreux accords de coopération officiels et accords relatifs à des fonds fiduciaires conclus par l'OMPI avec des gouvernements, ainsi qu'avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

57. Ils s'agit de accords de coopération signés officiellement par l'OMPI avec différents États membres et organisations. Ne sont pas évoqués les nombreux programmes de coopération entrepris par l'OMPI avec les pays et organisations suivants : Algérie, Allemagne, Autriche, Canada, Égypte, Espagne, États-Unis, États-Unis d'Amérique, Finlande, Italie, Norvège, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Office européen des brevets et Office de l'harmonisation dans le marché intérieur.

II. FONDS FIDUCIAIRES

58. Certains gouvernements ou organisations intergouvernementales donateurs souscrivent avec l'OMPI un accord aux termes duquel ils mettent des fonds à la disposition de l'Organisation ("en fiducie"), l'OMPI étant chargé de gérer pour le compte du donateur la mise en œuvre d'activités de coopération pour le développement décidées d'un commun accord. Ces fonds, appelés fonds fiduciaires, sont de deux types : fonds fiduciaire multilatéral ou fonds fiduciaire bilatéral. Les activités financées par un fonds fiduciaire multilatéral ont lieu dans plusieurs pays en développement. Dans le cas d'un fonds fiduciaire bilatéral, les activités sont limitées à un seul pays. Ces deux types de fonds permettent d'étendre les activités de coopération pour le développement de l'OMPI au-delà de ce qui serait possible avec les seuls crédits alloués dans le programme et budget au secteur de la coopération pour le développement.

A. Fonds fiduciaires multilatéraux

59. À l'heure actuelle, l'OMPI a passé un accord avec deux gouvernements donateurs, le Japon et la France, concernant des fonds fiduciaires multilatéraux pour des activités dans les pays en développement.

a) Fonds fiduciaires du Japon: propriété industrielle et droit d'auteur

60. L'OMPI gère deux fonds fiduciaires japonais, le fonds fiduciaire de la propriété industrielle et le fonds fiduciaire du droit d'auteur, par lesquels le Gouvernement japonais aide les pays en développement de la région Asie et Pacifique à renforcer leur système de propriété intellectuelle. Ce dispositif de coopération, reconduit annuellement, entre le Japon et l'OMPI a commencé à fonctionner en avril 1987 dans le domaine de la propriété industrielle et en avril 1993 dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes. Pour la période allant d'avril 2000 à mars 2002, ces ont 5,2 millions de francs suisses qui ont été confiés au fonds fiduciaire de la propriété industrielle et 1,2 million de francs suisses au fonds fiduciaire du droit d'auteur.

61. Le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Asie et le Pacifique travaille en étroite coopération avec, selon le cas, l'Office des brevets du Japon (JPO) ou le Bureau japonais du droit d'auteur pour organiser des réunions régionales, sous-régionales et nationales, des séminaires et des ateliers, des cours de formation, des missions d'experts, des bourses de longue durée, des projets d'automatisation et de nouveaux supports d'informations, notamment par l'élaboration de logiciel et l'installation de matériel. Les fonds fiduciaires japonais apportent une contribution précieuse au Programme de coopération pour le développement de l'OMPI, au bénéfice des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA) de la région Asie et Pacifique.

62. Les activités menées dans le cadre du fonds fiduciaire japonais sont présentées à l'annexe II.

b) Fonds fiduciaires français

63. Le Gouvernement français apporte une contribution financière aux activités de coopération pour le développement de l'OMPI dans le cadre de deux fonds fiduciaires. Le premier concerne les activités de coopération pour le développement dans le domaine de la

propriété industrielle (FIT/FR IP), et il est mis en œuvre en coopération avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Ce fonds fiduciaire représente actuellement une contribution annuelle de 300 000 francs suisses et permet de financer des activités de coopération pour le développement très variées. Le deuxième concerne les activités de coopération pour le développement dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes (FIT/FR CR), et il est mis en œuvre en coopération avec le Ministère français des affaires étrangères. Au cours des dernières années, la contribution annuelle a été d'environ 40 000 francs suisses.

64. Ces deux fonds existent depuis de nombreuses années et ont apporté une contribution importante au travail de l'Organisation dans les différentes régions.

65. Les activités menées dans le cadre des fonds fiduciaires français sont présentées à l'annexe III.

B. Fonds fiduciaires bilatéraux

66. Les fonds fiduciaires bilatéraux, mis à disposition par les gouvernements donateurs à la condition d'être utilisés dans un pays particulier, permettent d'employer efficacement les capacités d'organisation de programmes et de gestion de l'OMPI à la réalisation de projets décidés d'un commun accord dans un pays destinataire. Sept pays bénéficient de fonds fiduciaires bilatéraux : l'Argentine, le Brésil, le Costa Rica, El Salvador, la Jamaïque, le Liban, le Nicaragua et l'Uruguay.

67. Le détail des fonds fiduciaires bilatéraux est présenté à l'annexe IV.

III. ACCORDS PRÉVOYANT LE FINANCEMENT COMMUN D'ACTIVITÉS DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

68. L'OMPI a conclu un accord avec un gouvernement et un autre avec une organisation intergouvernementale en vue de financer conjointement des activités de coopération pour le développement. Il convient de noter que l'emploi des fonds du donateur reste alors de la responsabilité de celui-ci et non de l'OMPI. On trouvera ci-après un résumé de ces accords.

A. Activités de coopération avec le Gouvernement de l'Australie

69. La déclaration commune OMPI - Australie sur la coopération pour l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle dans la région Asie et Pacifique a pour objectif de renforcer et d'améliorer la coopération en matière d'assistance technico-juridique aux pays de la région Asie et Pacifique pour ce qui concerne la propriété intellectuelle.

70. Les principales activités entreprises dans ce cadre sont les suivantes : organisation d'ateliers, de séminaires et de missions d'experts afin de faire mieux comprendre les questions nouvelles de propriété intellectuelle, de renforcer l'administration des systèmes de propriété intellectuelle et de développer des compétences pour une utilisation efficace de ceux-ci ; formulation et mise en œuvre d'un plan d'action ciblé par région pour le développement de la propriété intellectuelle dans les pays du Forum des îles du Pacifique ; constitution d'une base

de données sur les besoins des pays de la région Asie et Pacifique en matière d'assistance technique; enfin, documentation et communication d'informations sur les compétences existantes, les programmes, etc.

71. On trouvera à l'annexe V un bref compte rendu des activités entreprises dans le cadre de l'accord de coopération OMPI - Australie.

B. Activités de coopération avec l'Organisation mondiale du commerce

72. La mise en œuvre de l'initiative conjointe OMPI - OMC sur la coopération technique en faveur des PMA est décrite aux paragraphes 42 à 47 du présent document.

IV. PROJETS PNUD ET BANQUE MONDIALE POUR LES QUELS L'OMPI EST AGENT D'EXÉCUTION

73. Depuis janvier 2001, l'OMPI est l'agent d'exécution de trois projets du PNUD et d'un projet de la Banque mondiale, décrits à l'annexe VI.

V. ACCORDS PRÉVOYANT LA MISE EN ŒUVRE COMMUNE D'ACTIVITÉS DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

74. L'OMPI a conclu des accords avec différents gouvernements, généralement par le truchement de leurs offices de propriété intellectuelle, pour mettre en œuvre conjointement certaines activités de coopération pour le développement. Très souvent, ces accords prévoient des contributions en nature généreuses, ou une contribution financière à une activité particulière. L'OMPI a conclu de tels accords avec le Brésil, la Chine, le Mexique, la République de Corée, Singapour et Sri Lanka.

VI. ACCORDS PRÉVOYANT UNE COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

75. L'OMPI dispose d'un vaste programme de relations extérieures dans le cadre duquel sont conclus des accords de coopération avec différentes organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Ces accords prévoient des activités communes, une coopération et des échanges dans des domaines intéressants des deux parties. Ils créent des synergies avec des organisations dont les mandats sont complémentaires de ceux de l'OMPI. Grâce à la collaboration menée, les mandats et programmes des deux organisations se trouvent renforcés et approfondis.

76. Le détail de ces accords figure à l'annexe VII.

VII. ÉVALUATION

77. Les activités de coopération pour le développement de l'OMPI seraient plus limitées et moins diversifiées sans cet important ensemble de fonds fiduciaires et d'accords de coopération. La richesse et l'ampleur des activités dans ces domaines sont dues dans une large mesure aux efforts de coopération avec les gouvernements donateurs et les organisations

intergouvernementales et non gouvernementales qui adhèrent à l'objectif commun, à savoir mettre le système de la propriété intellectuelle au service du développement économique, social et culturel des pays en développement.

78. Le Comité permanent est invité à prendre note des informations contenues dans le présent document et à présenter ses observations à leur égard.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I

**RAPPORT D'EXÉCUTIONS SUR LES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION
POUR LE DÉVELOPPEMENT**

A. Modernisation du système de la propriété intellectuelle, y compris la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC

Objectif:	<i>Renforcer les capacités des pays en développement, y compris les PMA, dans les domaines de l'élaboration des politiques et de la modernisation de la législation en matière de propriété intellectuelle, compte tenu des normes internationales applicables, y compris l'Accord sur les ADPIC, et des tendances observables sur le plan mondial.</i>	
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Meilleure compréhension par les pays en développement des conséquences des questions de propriété intellectuelle sur le plan de l'action des pouvoirs publics et des conditions nécessaires pour que leur législation nationale en matière de propriété intellectuelle soit conforme aux normes internationales applicables, y compris l'Accord sur les ADPIC, et aux tendances observables sur le plan mondial.</i>	<p>De nouveaux progrès importants réalisés par les pays en développement dans la promulgation d'une législation moderne en matière de propriété intellectuelle conforme à l'Accord sur les ADPIC et autres normes internationales.</p> <p>Consensus accru parmi les décideurs sur le rôle de la propriété intellectuelle dans les économies fondées sur les savoir et axées sur l'information.</p> <p>Reconnaissance accrue du lien important entre les politiques en matière de propriété intellectuelle et d'autres domaines clés tels que le commerce et l'investissement, la science et la technologie, le transfert de technologie et l'éducation au développement, la santé etc.</p> <p>Articulation des questions de politique générale dans les PMA avec les sensibilisation aux questions de propriété intellectuelle dans le cadre du développement économique, social et culturel.</p>	<p><i>Indications concrètes, dans le cadre des communications reçues ou des déclarations formulées, montrant que les pays en développement comprennent mieux les questions évoquées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -66 projets de lois sur la propriété intellectuelle, établis à la demande de 39 pays en développement (relatifs au droit d'auteur et aux droits connexes, ainsi qu'aux questions de propriété industrielle, y compris notamment : brevets, marques, dessins et modèles industriels, topographies de circuits intégrés, indications géographiques, et protection contre la concurrence déloyale). -99 observations établies à la demande de 57 pays en développement, sur la compatibilité de la législation en vigueur ou des projets de loi avec l'Accord sur les ADPIC et autres normes internationales. -68 autres formes de services consultatifs en matière de législation fournis à la demande de 53 pays en développement. <p><i>Signes tangibles que les fonctionnaires des pays en développement qui ont suivi les séminaires de formation appropriés de l'OMPI ont réellement acquis une meilleure compréhension et une meilleure connaissance des problèmes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -35 séminaires régionaux et nationaux portant sur des questions de politique générale et de gestion en rapport avec la propriété intellectuelle et l'Accord sur les ADPIC ont réuni 3111 participants. -69 missions consultatives ou effectuées par des experts et voyages d'études sur des questions de propriété intellectuelle ou l'Accord sur les ADPIC ont eu lieu. -Quatre comités nationaux (agents de police, agents des douanes, juges et agents d'offices de propriété intellectuelle) chargés de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC ont été créés. -Table ronde interrégionale de haut niveau sur la propriété intellectuelle à l'intention des PMA, organisée par l'OMPI à Lisbonne (Portugal) en février 2001. -Participation de l'OMPI à un débat thématique interactif sur la propriété intellectuelle à l'intention des PMA en tant qu'instrument de création de richesses, à Bruxelles (Belgique) en mai 2001.

	<p>Progrès en matière de promotion de la propriété intellectuelle, de renforcement des capacités nationales, y compris l'aménagement des institutions en vue de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC dans les PMA.</p>	<p>-Élaboration de questions de propriété intellectuelle intéressantes PMA : participation des représentants à la deuxième session du PCIPD. -Participation du Secrétariat de l'OMPI à trois réunions interorganisationnelles et à trois réunions du comité préparatoire pour la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA (Bruxelles, mai 2001). -Publication de données essentielles de propriété intellectuelle concernant les pays les moins avancés (PMA). -Trois séminaires régionaux de l'OMPI (dans les pays arabes, en Asie et en Afrique) sur la modernisation des systèmes de propriété intellectuelle des PMA ont réuni 228 participants de ces pays.</p>
--	--	--

<p>Objectif: <i>Promouvoir le renforcement des institutions et le développement durable des administrations chargées de la propriété intellectuelle afin qu'elles soient en mesure de fournir des services plus efficaces et mieux adaptés aux besoins des utilisateurs.</i></p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Renforcement des administrations nationales chargées de la propriété intellectuelle dans les pays en développement grâce à l'assistance technique fournie par l'OMPI.</i></p>	<p>De plus en plus d'offices de propriété intellectuelle acquièrent une plus grande autonomie et adoptent une approche fondée sur le développement. De plus en plus d'offices de propriété intellectuelle proposent des services et des facilités aux utilisateurs de la propriété intellectuelle, dans le cadre de la promotion de la créativité et de l'innovation.</p>	<p><i>Nombre d'administrations chargées de la propriété intellectuelle plus solides et plus efficaces dans les pays en développement:</i> Initiatives visant à renforcer les administrations chargées de la propriété intellectuelle dans les pays en développement: -61 plans d'action ciblés par pays ou par régions sont en cours d'exécution, 12 nouveaux ont été lancés et 22 sont achevés. -178 missions effectuées par des experts et voyages d'étude portant sur l'administration de la propriété intellectuelle, la formation permanente et l'automatisation des opérations. -57 administrations nationales ont été dotées d'équipement informatique.</p>

<p>Objectif: <i>Améliorer le fonctionnement des mécanismes de sanction des droits de propriété intellectuelle dans les pays en développement, y compris les PMA.</i></p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Renforcement des mécanismes administratifs de sanction des droits de propriété intellectuelle dans les pays en développement, grâce à l'information, aux conseils, aux programmes de formation et au matériel reçus de l'OMPI.</i></p>	<p>Renforcement des mécanismes civils et administratifs destinés à la sanction des droits de propriété intellectuelle conformément à l'Accord sur les ADPIC. Renforcement des connaissances des fonctionnaires chargés de faire respecter les droits au moyen d'une formation technique et juridique sur les normes de protection internationale, les dispositions relatives à la sanction des droits et les mécanismes de règlement des litiges. Connaissances accrues en matière de sanction, destinées à des groupes cibles précis, par exemple les agents des douanes et de la police, les juges, les procureurs ainsi que les titulaires de droits, les auteurs et les créateurs. Sensibilisation accrue aux questions relatives à la sanction des droits de propriété intellectuelle dans l'environnement numérique.</p>	<p><i>Nombre de mesures administratives ou autres visant à la sanction effective des droits de propriété intellectuelle :</i> -40 séminaires régionaux et nationaux sur la sanction des droits de propriété intellectuelle organisés pour des juges, des fonctionnaires des douanes et des forces de police, avec un total de 3700 participants. -Création de mécanismes de coordination interorganisations au niveau national sur la sanction des droits de propriété intellectuelle. -Mise en œuvre dans quatre pays de dispositifs de sécurité contre la piraterie comme mécanisme de sanction des droits. -Neuf missions consultatives et voyages d'étude.</p>

<p>Objectif: <i>Faciliter et promouvoir la diffusion de l'information en matière de propriété intellectuelle et permettre notamment la consultation d'une collection de lois relatives à la propriété intellectuelle, tenue à jour sur papier et sous forme d'une base de données informatisée.</i></p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Information ponctuelle des utilisateurs sur la législation en vigueur en matière de propriété intellectuelle grâce à CLEA et à d'autres documents de référence.</i></p>	<p>Progrès dans la conversion sous forme électronique de textes législatifs et l'intégration d'entrées de données bibliographiques pour mettre à jour la collection de lois accessible en ligne (CLEA) sur l'Internet.</p> <p>Publications sur papier jusqu'en décembre 2001 des revues intitulées <i>Intellectual Property Laws and Treaties</i> et <i>Lois et traités de propriété intellectuelle</i>.</p> <p>Préparatifs en vue de la publication électronique de ces deux revues sur le site Web de l'OMPI à compter de janvier 2002.</p> <p>Élaboration et publication en 2000 d'une nouvelle version du CD-ROM IPLEX qui contient des textes législatifs sur la propriété intellectuelle en français et en anglais. Conclusion d'un accord avec une entreprise extérieure pour l'élaboration d'une version ultérieure et mise à jour du CD-ROM IPLEX.</p> <p>Fourniture d'information et de documentation dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p>	<p><i>Utilisation de CLEA, telle qu'elle ressort d'un nombre de demandes de dossier:</i></p> <p>Site Web consacré à CLEA: - 6 300 000 occurrences enregistrées. - Nombre de pages visitées : 65 240. - Nombre de consultations : 126 292. - Nombre de visiteurs : 50 893.</p> <p>- Publication de 64 textes législatifs dans les encarts de la revue intitulée <i>Intellectual Property Laws and Treaties</i> (1444 pages) et de 64 textes législatifs dans les encarts de la revue <i>Lois et traités de propriété intellectuelle</i> (1524 pages).</p> <p>- Nombre de textes législatifs relatifs à la propriété intellectuelle publiés dans la version 2000 du CD-ROM IPLEX : 399 en anglais et 324 en français.</p> <p>- Quelque 1500 demandes extérieures d'information relative à la législation en matière de propriété intellectuelle ont été traitées.</p>
<p><i>Utilisation des services fournis dans le cadre de l'Accord de coopération entre l'OMPI et l'OMC.</i></p>	<p>Fourniture sur demande à l'OMC de textes législatifs et de listes de lois et règlements, conformément à l'article 2.3 a) de l'Accord de coopération entre l'OMPI et l'OMC, aux fins des notifications en vertu de l'article 63.2 de l'Accord sur les ADPIC.</p>	<p><i>Fréquence des services fournis aux pays en développement dans le cadre de la notification de la législation régissant la propriété intellectuelle en vertu de l'article 63.2 de l'Accord sur les ADPIC:</i></p> <p>- 55 textes législatifs et trois listes de lois et règlements ont été fournis sur demande en 2000 au sujet de six pays en développement. Aucune demande n'a été reçue en 2001.</p>

B. Nouveaux défis mondiaux en matière de propriété intellectuelle

<p>Objectif: <i>Renforcer les capacités des pays en développement à évaluer en temps utile le rapport ée générale et les avantages potentiels en termes de propriété intellectuelle d'uncertain nombre de questions mondiales émergentes et à élaborer des politiques en la matière.</i></p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Amélioration de la perception de la compréhension par les pays en développement des aspects juridiques, économiques, techniques, sociaux et éthiques de la protection de la propriété intellectuelle dans le cadre de la préservation de la diversité biologique, de la protection des savoirs traditionnels, des expressions du folklore et du commerce électronique.</i></p>	<p>L'augmentation de l'intérêt de la perception en la matière sont attestées notamment par les exposés nationaux et interventions lors de réunions portant sur ces questions.</p>	<p><i>Nombre de pays en développement demandant et recevant des informations en la matière :</i></p> <p><i>Quantité de matériel d'information générale, nombre d'études stratégiques diffusées et nombre de colloques, de réunions sur l'élaboration de politiques et d'autres manifestations organisées en la matière par l'OMPI dans les pays en développement ou à leur intention :</i></p> <p>Dans le cadre des questions mondiales émergentes de propriété intellectuelle, l'OMPI a entrepris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 32 séminaires et réunions interrégionaux, régionaux et nationaux avec un total de 2225 participants. - 22 missions effectuées par des experts ou des fonctionnaires et voyages d'étude.
<p><i>Intégration accrue des décideurs des pays en développement dans les débats en cours sur le plan international en la matière.</i></p>	<p>Intérêt accru des pays en développement à accueillir des réunions relatives aux nouvelles questions mondiales et à se tenir au courant de l'évolution des débats internationaux en cours, comme il ressort des demandes reçues.</p>	<p><i>Participation des fonctionnaires des pays en développement aux manifestations internationales relatives à ces questions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La participation de plus de 30 personnes à des manifestations internationales portant sur les nouveaux défis mondiaux en matière de propriété intellectuelle a été financée. <p><i>Inscription à l'ordre du jour de ces manifestations de questions particulièrement pertinentes du point de vue des pays en développement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des questions pertinentes ont été introduites dans 26 manifestations internationales portant sur les questions mondiales de propriété intellectuelle.

C. Promotion et développement de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle

<p>Objectif: <i>Accroître l'utilisation du système de la propriété intellectuelle dans les pays en développement en permettant au public de mieux connaître le système.</i></p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Amélioration de l'image de la propriété intellectuelle dans les pays en développement grâce à l'information, au savoir-faire et aux conseils fournis aux offices de propriété intellectuelle et autres institutions concernées ainsi qu'au public en général.</i></p>	<p>Des campagnes ont été lancées pour démythifier les questions de propriété intellectuelle et promouvoir l'utilisation du système de propriété intellectuelle à l'intention de groupes cibles, comprenant les administrations nationales, les institutions universitaires, les décideurs et les organisations non gouvernementales pertinentes.</p>	<p><i>Fréquence des campagnes d'information en matière de propriété intellectuelle et des autres programmes lancés par les offices de propriété intellectuelle et autres institutions concernées des pays en développement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 32 séminaires et cours de formation régionaux et nationaux visant à promouvoir l'utilisation du système de propriété intellectuelle ont été organisés avec un total d'environ 2700 participants. - 46 missions effectuées par des experts ou des conseillers et voyages d'étude. - Deux productions innovantes pour la télévision nationales sur des questions de propriété intellectuelle.

Objectif:	<i>Faciliter l'utilisation du système de la propriété intellectuelle par les établissements industriels, commerciaux, de recherche, sociaux et culturels intéressés en mettant en particulier l'accent sur l'innovation et la créativité, sur l'accès à l'information en matière de propriété industrielle et sur son utilisation et la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.</i>	
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Mise au point de structures et de programmes durables pour la promotion de l'innovation et de la créativité grâce à l'information, au savoir-faire et à l'assistance fournis par l'OMPI.</i>	<p>Les demandes d'activités comprenant des ateliers et des séminaires sur des sujets en rapport avec l'innovation qui ont été reçues des États membres ont démontré le rôle important que ces activités jouent dans le transfert des savoirs.</p> <p>L'intérêt et l'utilité des programmes de récompenses de l'OMPI tant qu'instruments visant à promouvoir la reconnaissance de l'activité inventive ont été encore confirmés par le nombre croissant de demandes à ce sujet de la part des États membres.</p>	<p><i>Quantité de matériel d'information générale et nombre de directives et de projets spéciaux réalisés par l'OMPI dans le domaine de la promotion de l'innovation et de la créativité:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cinq directives et documents d'information générale et deux projets spéciaux réalisés par l'OMPI dans le domaine de la promotion de l'innovation et de la créativité. - Un trophée de l'OMPI pour les entreprises innovantes. - Six séminaires et ateliers aux niveaux national, régional et interrégional portant sur la propriété intellectuelle et la promotion de l'innovation et de la créativité, avec un total de 615 participants. - Deux voyages d'étude concernant des services d'appui à l'innovation. - 12 missions effectuées par des experts sur l'aide à la création de services d'appui à l'innovation. - Des liens ont été établis avec des institutions des sciences et de la technologie, des centres d'innovation et des sociétés d'inventeurs à l'échelon national. - 111 prix OMPI des meilleurs inventeurs accordés à des inventeurs et à des innovateurs de 45 pays dont 31 pays en développement. - Cinq prix OMPI de la créativité artistique décernés à des artistes de cinq pays en développement.
<i>Facilitation de l'accès à l'information en matière de propriété industrielle et de l'utilisation de cette information par les parties intéressées dans les pays en développement, y compris la création de services de recherche d'information en matière de propriété industrielle.</i>	<p>Utilisation effective des services d'information relatifs à la propriété industrielle.</p>	<p><i>Utilisation de l'information en matière de propriété industrielle de l'OMPI, déterminée par le nombre de demandes de dossiers, et fréquence des services offerts aux pays en développement dans ce contexte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2554 demandes de recherches, y compris des rapports dans le cadre du programme ICSEI pour la recherche et l'examen des demandes de brevets, ont été reçues de 49 pays en développement. - L'OMPI a traité 1480 demandes de recherches en ligne reçues de 39 pays en développement. - L'OMPI a traité 289 demandes de documents de brevet reçues de 35 pays en développement, soit un total de 10 627 copies. - Trois projets spéciaux ont été réalisés par l'OMPI dans le domaine de l'information en matière de propriété industrielle (GLOBALPAT, JOPAL (publication en ligne) et les statistiques de propriété industrielle de l'OMPI (publication en ligne sur CD-ROM)). - 10 missions effectuées par des experts sur les services d'information en matière de propriété industrielle.
<i>Mise au point d'une assistance juridique et technique à l'intention des sociétés de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes dans les pays en développement.</i>	<p>Renforcement des sociétés collectives de gestion nouvelles ou existantes par l'amélioration de leur fonctionnement, y compris la formation aux systèmes et procédures des administrations de gestion collective dans des pays plus avancés et la fourniture de matériel et de conseils spécialisés.</p>	<p><i>Nombre d'organismes de gestion collective créés et opérationnels :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Six organismes ont été créés au cours de l'exercice biennal. <p><i>Nombre de fonctionnaires ayant suivi avec succès une formation:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 89 fonctionnaires. - 10 réunions et séminaires nationaux et régionaux organisés avec un total de 935 fonctionnaires. - 22 missions effectuées par des experts ou des conseillers ou voyages d'étude.

		<p><i>Quantité de matériel d'information générale et nombre de directives et de projets spéciaux liés à la création ou au renforcement des sociétés de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un logiciel pour la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes a été créée et mise en place pour cinq pays d'Afrique. - Une étude a été entreprise sur la gestion collective en Amérique latine et une autre au Pakistan. - Une étude préliminaire sur la possibilité de mettre en place un système régional de l'ANASE concernant la gestion collective du droit d'auteur a été réalisée. - Mise au point de liens sur le droit d'auteur avec les Caraïbes et formation destinée aux sociétés fondatrices de liens sur le droit d'auteur avec les Caraïbes dans le cadre du plan d'action ciblé par région pour recréer un système régional de gestion collective du droit d'auteur dans la région des Caraïbes et accord de coopération générale avec la SGAES sur la mise en place d'un logiciel destiné à un système régional. - Préparation d'une "trousse à outils" pour la création de sociétés d'auteurs.
--	--	---

D. Coopération entre pays en développement et avec d'autres organisations

Objectif: <i>Faciliter la coopération entre pays en développement.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Instauration de conditions plus favorables à la coopération entre pays en développement dans tous les domaines de la propriété intellectuelle.</i>	<p>De nouveaux progrès ont été réalisés dans la promotion de la coopération sud-sud grâce à l'organisation d'activités en collaboration avec des institutions régionales et sous-régionales intéressées.</p> <p>Les cadres de coopération sous-régionale ont donné lieu à des activités bien déterminées et à de nouvelles initiatives. Ils ont aussi servi de forum à dialogue sur les politiques en matière de propriété intellectuelle.</p>	<p><i>Données relatives à l'évolution en matière de coopération et nombre de nouveaux arrangements, programmes et mécanismes de coopération entre pays en développement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 22 réunions et séminaires internationaux, interrégionaux, régionaux et sous-régionaux ont eu lieu, regroupant 987 participants. - 55 missions consultatives ont été effectuées par des fonctionnaires de pays en développement dans d'autres pays en développement de leur région.

Objectif: <i>Renforcer la coopération avec les organisations intergouvernementales (OIG), les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres organisations.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Progression de la participation des OIG, des ONG et d'autres organisations aux programmes et activités de l'OMPI et vice-versa.</i>	Interaction accrue entre l'OMPI et nombre d'OIG, d'ONG et d'autres organisations.	<i>Nombre d'OIG et d'ONG participant aux réunions de l'OMPI et vice-versa :</i> - Dans toutes les régions, il y a eu une interaction constante entre les OIG, les ONG et d'autres organisations. Cela a parfois débouché sur la participation d'une organisation aux réunions et séminaires d'une autre. Parmi les autres activités figurent la signature d'accords de coopération (par exemple avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique); le financement de la participation à des réunions communes (par exemple la participation des membres asiatiques au neuvième colloque international OMPI/IFIA à Buenos Aires); l'organisation de réunions communes (par exemple des séminaires sous-régionaux et des séminaires nationaux organisés conjointement par l'OMPI et l'Union des avocats arabes).
Montant total des dépenses au titre du programme principal au cours de l'exercice biennal 2000 -2001 :	06	53 670 000 francs suisses

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

RAPPORTSUCINCTSURLESFONDSFIDUCIAIRESDUJAPON :
PROPRIÉTÉINDUSTRIELLEETDROITD'AUTEUR

A. Propriété industrielle

a) Aperçu général

1. Lapremière contribution volontaire du Japon, s'élevant à 30 840 000 yens (316 795 francs suisses), a été versée en 1987. Depuis lors, le montant de cette contribution n'a cessé d'augmenter régulièrement, en suivant les besoins d'assistance croissants des pays en développement pour la modernisation et le renforcement de leurs systèmes de propriété industrielle. En 1999, afin d'en renforcer l'assistance aux pays en développement, y compris aux PMA, la contribution du gouvernement japonais est passée à 178 213 000 yens (soit environ 2,3 millions de francs suisses). Jusqu'à l'exercice 2001, la contribution totale apportée dans ce domaine par le Japon au cours des 15 dernières années s'élevait à environ 14,6 millions de francs suisses.

2. Différentes formes d'assistance, prévues dans le programme et budget de l'OMPI au chapitre coopération pour le développement, ont été apportées à 25 pays en développement de la région Asie et Pacifique, à savoir : Bangladesh, Bhoutan, Brunei Darussalam, Cambodge, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Papouasie - Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Tonga et Viet Nam.

3. Au cours de la période considérée, l'OMPI, avec l'aide de l'Office des brevets du Japon (JPO), a organisé notamment 42 réunions régionales et sous-régionales qui ont accueilli 1285 participants provenant des pays cités, 29 cours de formation dispensés à Tokyo à 282 participants provenant de 16 pays, 74 missions de conseil dans 15 pays et 11 bourses de longue durée au Japon pour des boursiers provenant de neuf pays.

b) Points essentiels des activités effectuées de janvier 2001 à juin 2002

4. Au cours de la période considérée, de janvier 2001 à juin 2002, un nombre important d'activités et de manifestations ont été organisées dans le domaine de la propriété intellectuelle, en coopération avec d'autres secteurs de l'OMPI. Les principaux objectifs visés sont les suivants :

- faciliter l'élaboration de politiques et la planification stratégique dans les pays en développement;

- faire prendre conscience de l'importance et des avantages de la protection de la propriété industrielle, notamment des systèmes mondiaux de protection et des services correspondants, et promouvoir auprès des utilisateurs, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME), les moyens effectifs de faire respecter les droits de propriété intellectuelle;

- promouvoir des activités d'enseignement et de formation en matière de propriété intellectuelle dans la région, au moyen du programme spécial de formation des formateurs des institutions d'enseignement et de formation;
- aider les offices de propriété intellectuelle dans leurs efforts de modernisation de l'administration de la propriété intellectuelle au moyen de missions de conseil effectuées par des experts dans le domaine de l'automatisation et des technologies de l'information;
- mettre en valeur les ressources humaines;
- promouvoir la coopération entre les secteurs privés respectifs des divers pays de la région.

5. Les activités et manifestations organisées au cours de la période considérée sont exposées ci-après.

6. De janvier 2001 à juin 2002, neuf réunions (sept réunions régionales, une sous-régionale et une nationale) à l'intention des décideurs ont eu lieu sur des sujets spécifiques à Hanoi (février 2001), Auckland (mai 2001), Tokyo (septembre 2001), Hô Chi Minh-Ville (octobre 2001), Bangkok (février 2002), Daejong (mars 2002), Téhéran (avril 2002) et Guangzhou (juillet 2002).

7. Deux ateliers ont eu lieu à Hanoi et Hô Chi Minh-Ville du 20 au 22 février et du 23 au 25 octobre 2001, en vue de promouvoir les systèmes du PCT et de Madrid respectivement. Le colloque qui a eu lieu à Auckland du 8 au 10 mai 2001 portait sur la sanction des droits de propriété intellectuelle. Un forum organisé à Tokyo du 11 au 14 septembre 2001 a été l'occasion d'un dialogue sur les politiques entre les responsables des offices de propriété intellectuelle, l'accent étant mis sur la nécessité pour eux de jouer un rôle dynamique dans l'élaboration de politiques et de stratégies de propriété intellectuelle dans les pays en développement. Un cours de formation régionale a eu lieu à Daejong du 18 au 22 mars 2002 sur l'importance de la formation et de l'enseignement en matière de propriété intellectuelle. Un atelier sur l'utilisation efficace des technologies de l'information en vue d'améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises a été tenu à Bangkok du 25 au 27 février 2002. Un atelier a eu lieu à Téhéran sur l'utilisation efficace du système de la propriété intellectuelle en vue de la commercialisation des inventions et du fruit de la recherche. Un colloque et un stage national de formation ont été organisés à Guangzhou (Chine) en juillet 2002 sur l'importance de la protection de la propriété intellectuelle pour les activités commerciales des industries de pointe.

8. Quatorze missions de conseil ou de formation de courte durée, effectuées par onze experts du JPO ou par un expert de l'OMPI, ont été entreprises dans 11 pays de la région (Cambodge, Chine, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam). Les éléments relevés par certaines de ces missions ont fourni des informations utiles pour la planification d'un projet visant l'élaboration de logiciels en vue de l'automatisation et la fourniture de matériel nécessaire.

9. Au cours de la période considérée, quatre cours de formation ont été organisés à l'Office des brevets du Japon en coopération avec l'Institut japonais de l'invention et de l'innovation (JIII) – cours auxquels ont participé 84 fonctionnaires nationaux et professionnels de la propriété intellectuelle issus de 19 pays de la région. Les cours de

formation portaient sur la sanction des droits de propriété intellectuelle, l'utilisation des techniques de l'information dans l'administration de la propriété intellectuelle et l'informatisation, les pratiques d'examen en matière de propriété industrielle et l'administration de la propriété intellectuelle.

10. Cinq fonctionnaires venant du Cambodge, de la Chine, de la Malaisie, de Sri Lanka et de la Thaïlande ont bénéficié d'un financement du fonds fiduciaire pour participer à un programme de bourses de six mois organisé par le JPO. Les boursiers ont mené leurs recherches à l'Institut japonais de l'invention et de l'innovation et au Centre de recherche en sciences et techniques de pointe de l'Université de Tokyo.

11. Des mesures ont également été prises en vue de promouvoir la coopération entre le secteur privé du Japon et celui de pays en développement (Inde et Philippines); des experts et des praticiens japonais ont été invités à se rendre dans les pays en question pour promouvoir la gestion des droits de propriété intellectuelle dans le secteur privé.

B. Droit d'auteur et droits connexes

a) Aperçu général

12. En 1993, le Bureau japonais du droit d'auteur (JCO), organisme public japonais, et l'OMPI ont établi pour la première fois un accord instituant un fonds fiduciaire ayant pour objet la promotion du développement économique et culturel dans les pays en développement de la région.

13. Depuis lors, ce fonds a connu une croissance importante, tant quantitative que qualitative, parallèlement aux besoins croissants d'assistance des pays en développement en matière de renforcement de leur système de droit d'auteur. La contribution financière du JCO s'est élevée au cours des neuf dernières années à 3 378 957 francs suisses, et a permis de mener à bien 37 réunions régionales, sous-régionales et nationales, dix cours de formation, neuf missions de conseil, et de fournir du matériel à trois utilisateurs. Ces activités ont porté sur différents domaines touchant au droit d'auteur et aux droits connexes, à savoir la sensibilisation, la sanction des droits, la gestion collective et les questions nouvelles liées à l'avènement de l'ère électronique. En tout, plus de 1700 responsables politiques et administrateurs, fonctionnaires des services de répression, juristes, artistes interprètes et exécutants, créateurs, entrepreneurs, enseignants et particuliers ont pu bénéficier de ces activités.

14. Les mesures d'assistance ont concerné 34 pays de la région Asie et Pacifique, à savoir : Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, îles Cook, Fidji, Îles Salomon, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Kiribati, Malaisie, Maldives, États fédérés de Micronésie, Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Nioué, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Viet Nam.

b) Activités menées de janvier 2001 à juin 2002

15. Dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes, l'accent a été mis sur la promotion du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et l'exécution et les phonogrammes (WPPT) ainsi que sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes. Un colloque régional a eu lieu à Guangzhou (Chine)

en mars 2001 sur les questions relatives à l'adhésion aux traités WCT et WPPT et à leur mise en œuvre. Un colloque régional sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes a eu lieu à Mumbai (Inde) en décembre 2001, pour répondre à la demande croissante de pays souhaitant recevoir une assistance dans ce domaine.

16. Outre les réunions organisées au niveau régional, plusieurs activités ont été menées à bien au niveau national, afin de fournir une assistance individualisée répondant aux besoins particuliers du pays concerné, notamment : des séminaires itinérants nationaux sur la gestion collective des droits relatifs aux œuvres musicales, qui ont eu lieu dans trois villes d'Indonésie en février 2001; un séminaire national sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, organisé conjointement avec une mission de conseil, qui a eu lieu à Oulan Bator (Mongolie) en juin 2001; deux ateliers nationaux consécutifs associés à une mission de conseil sur la sanction efficace des droits et la gestion collective, qui ont eu lieu à Suva (Fidji) de février à mars 2002.

17. De plus, un cours spécial de formations sur les moyens de faire respecter le droit d'auteur et les droits connexes a été organisé en novembre 2001 à Tokyo (Japon) par l'OMPI et le JCO avec l'aide du Centre de recherche et d'informations sur le droit d'auteur (CRIC) du Japon. Quatorze stagiaires venant de neuf pays – Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Philippines, Samoa et Thaïlande – ont participé à cette formation. Une formation en cours d'emploi sur la gestion collective a aussi eu lieu à Tokyo pendant deux semaines, à l'intention des personnels des sociétés de gestion collective d'Indonésie et de Mongolie.

[L'annexe III suit]

ANNEXE III

RAPPORTSUCINCTSURLESFONDSFIDUCIAIRESFRANÇAIS

A. Aperçugénéral

1. Le principal objectif stratégique de la coopération entre l'OMPI et le Gouvernement de la France est d'aider les pays en développement et les pays en transition économique à utiliser de façon efficace les systèmes de la propriété intellectuelle en vue de leur développement économique, social et culturel.

2. L'assistance fournie par le Gouvernement de la France comporte les éléments suivants:

a) mise à disposition de spécialistes français chargés de conseiller les pays en développement et les pays en transition dans divers domaines spécialisés de la propriété industrielle;

b) mise à disposition de spécialistes français chargés de présenter des exposés dans des cours de formation, séminaires, ateliers et autres réunions spécialisées organisées par l'OMPI dans des pays en développement et des pays en transition;

c) financement de visites d'études effectuées par des représentants des offices de propriété intellectuelle ou d'autres institutions de pays en développement ou de pays en transition dans des institutions, des organisations ou des entreprises françaises;

d) financement de bourses à l'intention d'étudiants du troisième cycle afin de leur permettre de suivre des cours spécialisés sur le droit de la propriété intellectuelle dans des universités françaises;

e) mise à disposition de documentation et de publications;

f) financement de projets spécifiques dans des domaines d'intérêt commun.

3. Les zones géographiques dans lesquelles devront être entreprises les activités financées par le FIT/FRIP et le FIT/FRCR sont définies chaque année en consultation avec les autorités françaises. Ces dernières années, ce sont des pays en développement d'Afrique, de la région arabe, d'Amérique Latine et d'Asie qui ont bénéficié de l'assistance financée par ces fonds. Les projets visant des pays francophones ont été privilégiés. Depuis 2001, le FIT/FRIP finance également des activités dans des pays en transition.

B. Fonds fiduciaires français: propriété industrielle (FIT/FRIP)

a) Modernisation de l'administration de la propriété industrielle

4. Afin d'aider à la création et au développement d'une administration de la propriété industrielle dans les pays en développement et les pays en transition, des experts français, financés par le FIT/FRIP, ont entrepris de nombreuses missions d'expert dans des offices de propriété industrielle de différentes régions. Le fonds a contribué à créer et à moderniser les

administrations chargées de la propriété industrielle en mettant au point des procédures administratives efficaces, des systèmes d'enregistrement électronique pour les brevets et les marques et des systèmes d'informations sur les brevets, ainsi qu'en créant des bibliothèques pour les offices de propriété industrielle. La création et le développement de centres nationaux d'innovation ont aussi fait l'objet de missions qui ont été financées par le FIT/FR IP.

5. Afin d'en renforcer le système de la propriété industrielle dans les différentes régions, le FIT/FR IP a également financé plusieurs visites d'études dans des institutions et organisations travaillant dans ce domaine en France et a assuré une formation en cours d'emploi.

b) Formation et enseignement

6. Une partie importante du fonds est consacrée à l'appui aux activités de formation, en nombre croissant, assurées par l'OMPI dans les différentes régions. Grâce à un financement du FIT/FR IP, des experts de l'INPI et d'autres institutions françaises, notamment des professeurs d'université, des juges et des avocats, ont animé, dans des pays en développement et des pays en transition, des séminaires, des réunions et des ateliers de l'OMPI consacrés à différents aspects de la propriété intellectuelle, notamment le droit et l'administration des brevets, des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, l'information et la documentation en matière de brevets, les licences et le transfert de technologie, la sanction des droits de propriété intellectuelle, le rôle joué par la propriété intellectuelle dans le développement, ou encore la promotion de l'innovation.

7. De plus, le FIT/FR IP a financé des bourses destinées à permettre à des étudiants du troisième cycle de suivre des programmes d'enseignements spécialisés sur la propriété intellectuelle dans des universités françaises, à savoir les universités de Montpellier et de Nantes, ainsi que le Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI) de Strasbourg. Des professeurs de droit de la propriété intellectuelle d'universités de pays en développement ont aussi pu recevoir un financement de ce fonds pour entreprendre des visites d'études dans des universités françaises.

8. Le fonds cofinance par ailleurs avec des universités certaines activités de coopération pour le développement de l'OMPI en vue de donner une plus grande place à l'enseignement de la propriété intellectuelle au niveau universitaire. Une mission d'enquête de l'OMPI effectuée dans trois facultés de droit de la République islamique d'Iran au début 2002 grâce au fonds, et a permis de réunir des informations détaillées sur les nouveaux programmes d'enseignement prévus par chaque faculté. Par ailleurs, le fonds financé depuis plusieurs années des missions effectuées par des professeurs de droit de la propriété intellectuelle français à l'Université La Sagessede Beyrouth (Liban), où ils donnent des cours spécialisés dans le cadre du programme de troisième cycle sur la propriété intellectuelle.

c) Promotion et protection des indications géographiques

9. La France dispose de compétences de haut niveau dans le domaine de la protection des indications géographiques, domaine privilégié par le fonds. Dans ce cadre, les activités financées par le FIT/FR IP sont notamment des missions d'enquête effectuées par des experts français en vue de donner des conseils sur la protection des indications géographiques. Des missions d'études ont également été organisées dans des institutions spécialisées françaises telles que l'Institut national des appellations d'origine (INAO) et le Ministère de l'agriculture et de la pêche.

10. De plus, des projets spéciaux relatifs au développement d'un système de protection des indications géographiques aux niveaux national et régional sont menés à bien dans le cadre du FIT/FRIP, en coopération avec des institutions spécialisées en France. Un projet spécial d'une durée de deux ans pour la promotion et la protection des indications géographiques dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire et Guinée) a commencé en 2002 dans ce contexte. Un autre projet est en cours de mise en œuvre en Amérique latine (Bolivie, Costa Rica, Équateur, Guatemala et Uruguay), en vue de développer la protection et l'utilisation des appellations d'origine dans la région.

d) Sanction des droits de propriété intellectuelle

11. En 2000 et 2001, le fonds a financé en totalité un cours de l'Académie de l'OMPI consacré à la sanction des droits de propriété intellectuelle à l'intention de juges issus de 20 pays en développement de droit continental. Ce cours, organisé en deux sessions, à Paris et à Genève, comportait plusieurs conférences sur la sanction des droits de propriété intellectuelle, l'échange, entre les juges participants, d'études consacrées à des affaires ayant fait jurisprudence, et des visites de tribunaux, des services de police et de douanes français ainsi que du siège de l'OMPI. Les études de jurisprudence ont été rassemblées par l'OMPI dans une publication intitulée *Recueil de cas pratiques*, conçue pour servir d'outil de formation et de recherche sur la sanction des droits de propriété intellectuelle dans les pays en développement.

12. Encouragé par les succès des deux premières sessions de ce cours, l'OMPI organise une troisième session pour 2002, qui sera également financée par le FIT/FRIP, à l'intention des juges de certains pays d'Europe orientale et d'Asie centrale. Comme précédemment, l'OMPI prévoit de publier un recueil de la jurisprudence étudiée au cours de la session.

C. Fonds fiduciaires français: droit d'auteur (FIT/FRCR)

13. Le FIT/FRCR a pour objet de soutenir les activités de coopération de l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes.

14. Ces dernières années, le fonds a financé une formation pratique pour des fonctionnaires de pays en développement et de pays en transition dans des sociétés de gestion collective en France, telles que la Société de perception et de distribution des droits des artistes-interprètes de la musique et de la danse (SPEDIDAM) et la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) à Paris.

15. De plus, ce fonds fiduciaire a cofinancé avec l'OMPI l'atelier sous-régional arabe sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes qui a eu lieu au Maroc en mai 2001. Au cours de la réunion, la situation des systèmes de gestion collective de cinq pays arabes (Algérie, Égypte, Liban, Maroc, Tunisie) et des sujets connexes ont été étudiés de façon approfondie et un plan d'action a été établi. Différents aspects de la gestion collective, concernant en particulier la mise en œuvre pratique d'un système de gestion, ont été présentés par des experts dans différents ateliers.

16. En 2002, le fonds financera à nouveau une réunion sous-régionale de l'OMPI sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes dans la région d'Afrique de l'Ouest.

[L'annexe IV suit]

FONDS FIDUCIAIRES BILATÉRAUX

Pays/Fonds	Objet	Principaux projets/objets
Argentine (FIT/AR)	Modernisation de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI)	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction d'un nombre de demandes de brevet et de renouvellement de marque en suspens – Création d'un système de classement des documents papier facilitant l'accès à l'information aussi bien pour le personnel de l'INPI que pour les utilisateurs particuliers – Constitution pour l'INPI d'une bibliographie spécialisée, en particulier sur l'examen et la classification des marques
Brésil	Modernisation et informatisation de l'Institut national de la propriété industrielle du Brésil	<ul style="list-style-type: none"> – Élaboration d'un système automatisé pour la production d'images électroniques des documents papier de l'INPI et pour la gestion de leur utilisation – Production d'une version brésilienne du CD-ROM Espace-MIMOS A type A – Renforcement de la présence de l'INPI sur l'Internet : achat de matériel et mise à jour et amélioration du site Web de l'institut – Formation du personnel de l'INPI à tous les niveaux – Renforcement des capacités de gestion et d'aménagement de structures administratives de l'INPI – Adoption et utilisation des classifications internationales dans le domaine de la propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles industriels) – Renforcement de l'image de l'INPI

Pays/Fonds	Objet	Principauxprojets/objec tifs
CostaRica FIT/CR	Modernisationdu Registredela propriété intellectuelle(RPI)	<ul style="list-style-type: none"> – Modernisationetrenforcementdel’infrastructuretechniqueetadministrative duRPI – Créationdesystèmesautomatiséspourlesbrevetsetlesmarques – Miseenplacedeservicesd’informationsurlapropriétéindustrielleetlatechnologieàl’intention desutilisateurs – Miseenvaleurdesressourceshumainesdanslesdomainesdelagection,del’administrationetde l’utilisationdesnouveauxsystèmesautoma tisés
ElSalvador FIT/SV	Modernisationet renforcementdu système de la propriété intellectuelle	<ul style="list-style-type: none"> – Modernisationducadrejuridiquenationalenmatièredepropriétéintellectuelle – Créationetmiseenplacedesystèmesautomatiséspourlesbrevetsetle smarques – Conseilssurlacréationdesociétésdegestioncollectivedudroitd’auteuretdesdroitsconnexes – Miseenvaleurdesressourceshumainesdanslesdomainesdelagection,del’administrationetde l’automatisationetmiseenplacedeprogr ammesd’enseignementsurlapropriétéintellectuelle
Jamahiriya arabelibyenne	Modernisationet renforcementdu système de la propriété intellectuelle	<ul style="list-style-type: none"> – Lancementprévuenseptembre2002
Nicaragua (FIT/SE: Organisme de financement : ASDI)	Modernisationdu Registredela propriétéindustrielle	<ul style="list-style-type: none"> – Modernisationetrenforcementdel’infrastructuretechniqueetadministrative duRPI – Améliorationetextensiondesservicesproposésauxutilisateursdusystème de la propriété intellectuelleetréductionduc oût des opérations

Pays/Fonds	Objet	Principauxprojets/objec tifs
Uruguay FIT/UY	Modernisationde la Directionnationale delapropriété industrielle(DNPI)	<ul style="list-style-type: none"> – Recueildelajurisprudencerelativeàlapropriétéindustriellesursupportélectronique – Appuiauxactivitésd’automatisationdansledom ainedesbrevetsetdesmarques
Uruguay FIT/UY-DNPI	Renforcementde la Directionnationale delapropriété industrielle(DNPI) etaménagementde structures administrativesdans cetorganisme	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcementdel’infrastructuretechniquedelaDNPI – Améliorationde laqualitéetdel’efficacitédesservicesauxutilisateursde laDNPI – Miseenvaleurdesressourceshumaines – Présenceaccrue dereprésentantsdesadministrationsnationalesdansdesréunionsinternationales etrégionalesurlapropriét éintellectuelle

ANNEXE V

RAPPORT SUCCINCT SUR L'ACCORD DE COOPÉRATION OMPI AUSTRALIE

1. La déclaration commune OMPI - Australie a été signée le 6 mars 2000 par l'OMPI et le Gouvernement de l'Australie. L'Australie joue le rôle moteur dans la coordination et la mise en œuvre des engagements de l'Australie aux termes de cet accord.

I. OBJET DE L'ACCORD

2. L'accord a pour objet de renforcer et d'améliorer la coopération concernant l'assistance technico-juridique aux pays de l'Asie et du Pacifique. Dans ce cadre, l'OMPI et l'Australie s'efforcent d'apporter cette assistance de la façon la plus efficace, la plus pratique et la plus rationnelle, tout en répondant aux priorités et aux besoins exprimés par les pays en développement de la région.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

A. Analyses des besoins d'assistance technique des pays de la région Asie et Pacifique

3. L'OMPI et l'Australie échangent régulièrement des informations sur les besoins actuels et potentiels d'assistance technique des pays en développement de la région Asie et Pacifique. Cette information est le fruit de contacts et de consultations avec les pays en développement, et permet de formuler des programmes répondant aux besoins et préoccupations réels de ces pays.

B. Documentation et communication d'informations sur les connaissances, programmes et ressources permettant de répondre aux besoins de la région en matière de propriété intellectuelle

4. Le Bureau international de l'OMPI et le Gouvernement de l'Australie ont élaboré conjointement une base de données sur les ressources humaines recensant les différentes compétences dont dispose chacune des parties dans le domaine de la propriété intellectuelle, notamment une base de données complètes sur les experts et conférenciers issus de la région Asie et Pacifique ou affectés à cette région par l'OMPI. Il est fait appel aux experts figurant dans la base de données pour apporter une assistance technique en matière de propriété intellectuelle dans la région.

C. Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'assistance technique en matière de propriété intellectuelle visant des besoins prioritaires définis par les pays partenaires

5. Plusieurs questions ont été définies par les deux parties comme prioritaires du point de vue de l'assistance technique : l'administration de la propriété intellectuelle; les techniques de l'information; la mise en place d'un système de propriété intellectuelle pour la sous-région du Pacifique Sud; les savoirs traditionnels; le commerce électronique; les noms de domaine; les indications géographiques; l'enseignement à distance; l'enseignement de la propriété intellectuelle; les bourses de longue durée; la gestion collective du droit d'auteur; le renforcement de la capacité des PME à tirer parti de la propriété intellectuelle; la sensibilisation du public.

6. Plusieurs activités ont été entreprises dans le cadre de différents projets ou programmes par l'OMPI et le Gouvernement de l'Australie dans les domaines de priorité définis. Récemment, ces activités ont porté sur la sanction des droits de propriété intellectuelle (Cambodge, Pakistan), la modernisation des administrations de propriété intellectuelle (Inde), la protection des marques (Viet Nam), la sensibilisation du public (Singapour), l'innovation et le transfert de technologie (Thaïlande, Sri Lanka), l'élaboration de politiques et l'aménagement d'institutions (Inde), l'administration publique et la propriété intellectuelle (RAS de Hong Kong), l'accès aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (sous-région du Pacifique Sud). On trouvera en annexe un tableau des activités et programmes entrepris au cours des deux dernières années.

D. Élaboration et mise en œuvre de projets communs

7. Des projets communs ont été élaborés et mis en œuvre dans trois grands domaines, à savoir la promotion du dialogue sur les politiques pour faire mieux comprendre les questions nouvelles de propriété intellectuelle, les activités liées à l'utilisation et à l'administration des systèmes de propriété intellectuelle, et la constitution de compétences permettant une utilisation efficace du système de la propriété intellectuelle.

8. Un grand projet commun concernant les quatorze pays du Forum des îles du Pacifique et comprenant des activités dans tous les domaines cités ci-dessus a été formulé et lancé en octobre 2001. Ils'agit d'un plan d'action ciblé par région, d'une durée de trois ans, visant au développement de la propriété intellectuelle des pays de la région. L'objectif global du plan d'action est d'aider ces pays à mettre en place une infrastructure régionale de propriété intellectuelle et de leur permettre d'utiliser efficacement le système de la propriété intellectuelle pour un développement économique durable.

9. Une réunion de haut niveau des fonctionnaires de la propriété intellectuelle des pays du Forum et un atelier sur la législation en matière de propriété intellectuelle ont été organisés en décembre 2001 et ont constitué les premières grandes activités entreprises au titre du plan d'action ciblé par région. Ces manifestations ont été l'occasion pour les hauts responsables de la propriété intellectuelle de la région d'examiner les moyens d'exécuter de façon efficace le plan d'action ciblé par région, et plus particulièrement de mettre en place une législation relative à la propriété intellectuelle répondant aux critères nationaux et conforme aux normes internationales. Dans le cours de l'exécution du plan d'action ciblé par région, toute une gamme d'activités seront entreprises dans des domaines tels que la modernisation de la législation, le renforcement de l'administration, la mise en valeur des ressources humaines et la sensibilisation.

10. Plusieurs autres projets sont en cours. Il convient de citer une monographie sur l'utilisation des savoirs traditionnels par des individus ou des sociétés autochtones en Australie et la préparation de cours de formation à l'intention des personnels des sociétés de gestion collective.

[L'annexe VI suit]

ANNEXEVI

PROJETS PNUD/BANQUE MONDIALE DONT L'OMPI EST L'AGENT D'EXÉCUTION

I. PROJETS PNUD

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

Objet : développer l'administration, la protection et l'utilisation effective de la propriété intellectuelle.

Principales activités :

- conseils juridiques concernant l'élaboration de la législation;
- fourniture de matériel et de logiciels à l'office de propriété intellectuelle;
- missions de conseil effectuées par des experts;
- un atelier international sur la sanction des droits de propriété intellectuelle; un colloque régional sur l'Accord sur les ADPIC à l'intention des services judiciaires et de répression; un séminaire international sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC.

SECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE DU CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE, JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

Objet : renforcer le système de la propriété industrielle; promouvoir les capacités d'invention.

Principales activités :

- visites d'études en Égypte et au Maroc pour des fonctionnaires du Centre de recherche industrielle libyen;
- fourniture de matériel et de logiciels à l'office des brevets.

BUREAU RÉGIONAL DES ÉTATS ARABES, NEW YORK

Objet : renforcer et mobiliser le système de la propriété intellectuelle en vue de promouvoir le développement technologique, industriel et culturel.

Principales activités :

- envoi de missions d'experts dans les pays arabes en vue de l'installation de logiciels permettant de gérer les systèmes automatisés des offices de propriété industrielle des pays arabes;

- Conférencerégionale del'OMPI pour les pays arabes sur la sanction des droits de propriété intellectuelle à l'intention des magistrats, Amman (Jordanie);
- étude comparative de la jurisprudence en matière de propriété intellectuelle.

II. PROJET DE LA BANQUE MONDIALE

BHOUTAN

Objet : mettre en place le cadre législatif et l'infrastructure administrative nécessaires à la création d'un système moderne de propriété intellectuelle.

Principales activités :

- mise en place d'une infrastructure informatique;
- création et mise en œuvre de systèmes et de procédures permettant de moderniser l'administration de la propriété industrielle;
- sensibilisation et formation, programmes à l'intention des magistrats ainsi que des fonctionnaires des douanes et d'autres services de répression.

[L'annexe VII suit]

AUTRES ACCORDS DE COOPÉRATION

Organisation	Objet de l'accord de coopération	Principales activités communes
<p>Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)</p>	<p>L'OMPI et l'OAPI sont parties à l'Accord quadripartite OMPI/ARIPO/OAPI/CRAT, qui lie les principaux acteurs de la propriété intellectuelle dans la région Afrique aux niveaux régionale et international.</p> <p>L'objet de la coopération entre l'OMPI et l'OAPI est de promouvoir la protection de la propriété intellectuelle en Afrique et l'exploitation de la propriété intellectuelle comme outil de développement économique, technologique et culturel de l'Afrique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un atelier organisé conjointement par l'OMPI et par le Fonds d'aide à la promotion de l'invention et de l'innovation (FAPI), émanation de l'OAPI, relatif à la gestion des droits de propriété intellectuelle dans les universités et les institutions de recherche et de développement a eu lieu à Dakar (Sénégal) du 25 au 28 juin 2002. - Une réunion sur les indications géographiques a eu lieu à Yaoundé (Cameroun) les 6 et 7 novembre 2001, afin d'élaborer une stratégie pour l'utilisation des indications géographiques dans la sous-région. - Un colloque régional sur la propriété intellectuelle et la protection des expressions du folklore et des savoirs traditionnels a été organisé en coopération avec l'OAPI et le Gouvernement de Côte d'Ivoire du 8 au 10 avril 2002 à Abidjan, et rassemblé 112 participants; son objectif était de renforcer la capacité des fonctionnaires, communautés et partenaires africains en général de participer efficacement aux travaux du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, afin de définir une position africaine commune sur les questions qui seront examinées à sa troisième session. - Mise en œuvre du projet WIPO NET achevée.

Organisation	Objet del' accord de coopération	Principales activités communes
<p>Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO)</p>	<p>L'OMPI et l'ARIPO sont parties à l'Accord quadripartite OMPI/ARIPO/OAPI/CRAT, qui lie les principaux acteurs de la propriété intellectuelle dans la région Afrique aux niveaux régional et international.</p> <p>L'objet de la coopération entre l'OMPI et l'ARIPO est de promouvoir la protection de la propriété intellectuelle en Afrique et l'exploitation de la propriété intellectuelle comme outil de développement économique, technologique et culturel de l'Afrique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Harmonisation des systèmes de l'ARIPO et de l'OAPI. Une réunion entre l'OMPI, l'ARIPO et l'OAPI a eu lieu en juillet 2001 à Yaoundé (Cameroun) afin d'évaluer le système d'automatisation de l'OAPI. De même, une étude sur l'harmonisation de la législation et des procédures prévue par l'ARIPO et l'OAPI permettrait de prendre une décision en toute connaissance de cause sur le processus de harmonisation. – Automatisation des offices de propriété industrielle. Le consultant pour l'automatisation de l'ARIPO participe au projet d'automatisation lancé par l'OMPI, qui a démarré dans six pays pilotes. – Un atelier ARIPO/OEB/Office des brevets du Royaume-Uni sur des questions de propriété intellectuelle a eu lieu à Gaborone (Botswana) du 15 au 17 octobre 2001 avec la participation de l'OMPI. – Une table ronde sur certaines questions mondiales de propriété intellectuelle a été organisée conjointement avec le Conseil administratif de l'ARIPO à Accra (Ghana) en novembre 2001. – Mise en œuvre du projet WIPONET achevée.
<p>Centre régional africain de technologie (CRAT)</p>	<p>L'OMPI et le CRAT sont parties à l'Accord quadripartite OMPI/ARIPO/OAPI/CRAT qui lie les principaux acteurs de la propriété intellectuelle de la région Afrique aux niveaux régional et international.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – L'OMPI a envoyé un spécialiste à une réunion organisée par le CRAT sur le thème des femmes entrepreneurs.

Organisation	Objet del'accorddecoopération	Principalesactivitéscommunes
Organisationarabe pourl'éducation,la cultureetlascience (ALECSO)	<p>Institutionnaliseretrenforcerlesrelationsentrel'ALECSOet l'OMPI.</p> <p>Coopérer dans des domaines intéressants les deux organisations, eten particulier dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes.</p>	<p>– Mission d'expert concernant la révision de la Convention arabe de 1981 sur le droit d'auteur et les droits connexes au siège de l'ALECSO, au Caire, du 31 mai au 4 juin 2001.</p>
Société générale des auteursetéditeurs (Espagne)(SGAE)	<p>Élaboration et mise en œuvre d'un système régional de droit d'auteur pour les Caraïbes et assistance aux sociétés d'auteurs nationales des Caraïbes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Suivi du fonctionnement du logiciel SGS produit par la SGAE. – Observation des activités des sociétés d'auteurs membres de l'organisation <i>Caribbean Copyright Link</i> (CCL). – Formation du personnel.
Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	<p>Développer la collaboration institutionnelle dans des domaines intéressants les deux organisations.</p> <p>Coopérer pour promouvoir la protection de la propriété intellectuelle.</p>	<p>– Conférence OMPI/ISESCO sur la propriété intellectuelle, qui a eu lieu à Bakou (Azerbaïdjan) du 21 au 23 mai 2001. La conférence avait pour objet de donner aux participants l'occasion d'examiner les normes en matière de droit d'auteur et de droits connexes dans l'environnement créé par l'Accord sur les aspects de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), ainsi que les politiques et actions à envisager pour l'exploitation et la sauvegarde des savoirs traditionnels et locaux.</p>

Organisation	Objet del'accorddecoopération	Principalesactivitéscommunes
LiguedesÉtats arabes(LEA)	<p>Institutionnaliserlacoopérationentrelesdeuxorganisations.</p> <p>Assurerlacoordinationetprocéderàdesconsultationssur l'assistancetechniqueapportéeauxpaysarabesdansle domainedelapropriétéintellectuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Créationd'ungroupedelapropriétéintellectuelleau SecrétariatgénéraldelaLEAetformationdupersonnel. – Organisationd'uneexpositiond'artistesarabesausiège de l'OMPI.Lesartisteschoisisétaientoriginairesdesept pays: Bahreïn,Égypte,Jordanie,Liban,Maroc,OmanetSoudan. – Séanced'informationsurlapropriétéintellectuelle organiséeausiège delaLEAauCaireenavril2001à l'intentiondesmembresdesdélégationspermanentesauprès delaLEAauCaire. – Uneréunionà l'intentiondesreprésentantspermanents arabessurl'importancedelaprotectiondelapropriété intellectuelleetsurlesactivitésdel'OMPIdanslarégion arabeaulieuàNewYorkenmai 2001. – Participationàlaréunioninterorganisationorganiséeen septembre 2001parlaLEAà l'intentiondesorganeset organisationsarabestravaillantdansledomainedela propriétéintellectuelle,envuededébatdelacoopération. – Participationàdesréunionsorganiséesurdesquestions intéressantlesdeuxorganisations. – Échanged'informationspertinentessurlasituationdela protectiondelapropriétéintellectuelledanslespaysarabes.

Organisation	Objet del'accorddecoopération	Principalesactivitéscommunes
<p>Organisationde l'Unitéafricaine (OUA)/Union africaine(UA)</p>	<p>L'OMPItravailleenétroitecoopérationavecl'OUAdansle cadrede lacoopérationqu'entretientcetteorganisationavec l'OrganisationdesNationsUnies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – L'OMPIetl'Organisationdel'Unitéafricaine(OUA)ont lancéen1988,àl'occasiondu25^eanniversairedel'OUA,la médailled'orOMPI/OUA,quiviseàencouragerlarecherche desolutionsinnovantesauxproblèmesexistantenAfriqueetà promouvoir ledéveloppementéconomiqueetsocialdespays africainsenrécompensantlesmeilleursinventeursafricains dansplusieursdomainesmajeursdel'activitéhumaine,à savoir: lasanté,l'alimentationetl'énergie*. – Réuniond'ungruped'expertssurlapropriété intellectuelleetlaprotectiondesexpressionsdufolkloreet dessavoirstraditionnels,àAddisAbeba(Éthiopie),du12au 14mai2002,encoopérationavec l'OUAetlaCEA[voir égalementactivitéscommunesaveclaCEA]. – Participation del'OMPIauxréunionsdel'OUAet vice-versa.
<p>Organisationdes ÉtatsdesAntilles orientales(OEAO)</p>	<p>Promouvoir lapoursuitedesobjectifsfixésparlaConvention instituantl'OMPIetparleTraitédeBasseterreinstitution l'OEAO(1981);agirénétroitecoopérationsurdesquestions intéressantlesdeuxorganisationsafind'harmoniserles actionspouruneplusgrandeefficacité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Invitationsmutuellesàparticiperauxdélibérationsde l'autreorganisationsurlesquestionslesintéressanttoutes deux. – Échanged'informationsetdedocumentspertinents. – Miseàjourdel'informationrelativeauxlégislationset réglementationsenmatièrededroitsdepropriétéintellectuelle

* Lesrécompenseslesplusrécentesontétédécernéesen1999.

Organisation	Objet del'accorddecoopération	Principalesactivitéscommunes
		<p>dans les États membres de l'OEA O grâce à un échange mutuel de données et d'information.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction de lois types, guides et manuels relatifs à la propriété intellectuelle pour aider les États membres de l'OEA O; le cas échéant, harmonisation de ces lois types, guides et manuels. - Élaboration d'une base de données sur la propriété intellectuelle au Secrétariat de l'OEA O avec l'assistance juridique et technique de l'OMPI. - Assistance aux États membres de l'OEA O pour l'automatisation de leurs opérations de propriété intellectuelle, appuyée par l'informatisation et la formation du personnel en informatique. - Organisation périodique, dans les États membres de l'OEA O, de séminaires, ateliers et programmes de formation sur les tendances récentes en matière de législations de propriété intellectuelle. - Coopération entre le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI et l'OEA O. - Appui au développement et à la mise en œuvre d'un réseau privé virtuel (RPV) de l'OEA O sur la propriété intellectuelle dans le cadre de WIPO NET.

Organisation	Objet del'accorddecoopération	Principalesactivitéscommunes
Secrétariatdela Communautédes paysdelangue portugaise(CPLP)	Promouvoir,parlacoopérationetdesconsultationsmutuelles, laréalisationdesobjectifsfixésparlaConventioninstituant l'OMPIetparlesStatutsetrèglementsinstitu antlaCPLP; développerlesrelationsetlesactivitésdecoopérationentre lesdeuxorganisations.	<ul style="list-style-type: none"> – ParticipationréciproqueduBureauinternationaldel'OMPI etduSecrétariatdelaCPLPauxréunionsdel'uneoul' autre organisationtouchantàdesques tionslesintéressanttoutes deux,appuicommunàcesréunionslecaséchéant. – Coopérationpourl'organisationderéunionssurdes questionstouchantàlaprotectionetàlapromotiondela propriétéintellectuelleetàd'autresquestionspertinentes, particulièrementencequiconcernelespayslusophonnes (commeleSéminaireinternationaldel'OMPIsurla préservation,lapromotionetlaprotectiondufolkloreetdes savoirstraditionnelstenuàSãoLuisdeMaranhão(Brésil)du 11au13 mars 2002). – Organisationdeconsultationsrégulièresentrel'OMPIetla CPLPpourmettreaupointdesactivitésvisantàpromouvoir despolitiquesetdesstratégiesdepropriétéintellectuelleetà encouragerlacréationderichesses. – Échanged'informationsetdedocum entssurlaprotection etlapromotiondelapropriétéintellectuelle. – Activitéspourlesquellesl'OMPIfournituneassistance technique.

Organisation	Objet del'accorddecoopération	Principalesactivitéscommunes
Secrétariat permanentduTraité générald'intégration économique de l'Amériquecentrale (SIECA)	Promouvoir,parla coopérationetdesconsultationsmutuelles, laréalisationdesobjectifsfixésparlaConventioninstituant l'OMPIetlesinstrumentsinstituantleSIECA;développerles relationsetlesactivitésdecoopérationentrelesdeux organisations.	<ul style="list-style-type: none"> – Invitationsréciproquesàparticiperauxréunionsorganisées parlesdeuxorganisationssurdesquestionslesintéressant toutesdeux,etappuicommunàcesréunionslecaséchéant. – Échanged'informationsetdedocumentssurlaprotection etlapromotiondelapropriétéintellectuelle. – Activitéspourlesquellesl'OMPIfournituneassistance technique(parexemple,assistancejuridiquedel'OMPIpour l'élaborationde laconventioncentraméricainepourla protectiondesmarquesetdesautres signesdistinctifs dans le cadred'unezonedouanièrecenraméricaine).
Commission économiquepour l'Afrique des Nations Unies (CEA)	L'accorddecoopérationentrel'OMPIetlaCEAportesurles pointssuivants : <ul style="list-style-type: none"> – éducationparl'enseignementàdistance – questionsmondialesd'actualitétellesquelecommerce électroniqueetlessavoirstraditionnels – WIPONET – Forumpourledéveloppementdel'Afrique(FDA) : sommetpost -forumde1999 – petitesetmoyennesentreprises(PME) 	<ul style="list-style-type: none"> – L'OMPIaparticipéàuneréunionduNouveaupartenariat pourledéveloppementdel'Afrique(NEPAD)organisée par laCEA. – Le troisièmeForumpourledéveloppementdel'Afrique (FDA 2001)aeulieuàAddis -Abeba(Éthi opie)du9au 13 décembre 2001,surlethème“Définir despriorités pour l'intégrationrégionale”. – Réuniond'ungrouped'expertssurlapropriété intellectuelleetlaprotectiondesexpressionsdufolkloreet dessavoirstraditionnels,quiaeulieuàAd dis-Abeba (Éthiopie)du12au14 mai 2002encoopérationaveclaCEA etl'Organisationdel'unitéafricaine(OUA).L'objtdela réunionétaitdepermettreauxpaysd'Afrique d'examinerles

Organisation	Objet del'accorddecoopération	Principalesactivitéscommunes
	<p>– partenariatpourlestecnologiesdel'informatio netdela communicationenAfrique.</p>	<p>résultatsdesréunionsrégionalesrécentes(Abidjan(Côte d'Ivoire),Lusaka(Zambie)etSãoLuisdeMaranhão(Brésil)), etd'élaborerunepositioncommunequiconstitueunoutil précieuxpouruneparticipationefficaceetéclairéecomité intergouvernementaldel'OMPIsurcesquestions.</p>
<p>Commission économiqueet socialepourl'Asie occidentale (CESAO)</p>	<p>Coopérerdansdesdomainesintéressantlesdeux organisations,notammentdansledomainedel'assistanceà apporterauxpaysarabespourlamiseenœuvredel'Accord surlesADPIC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – ColloquespécialiséOMPI/CESAOsurl'apropriété intellectuelleàl'intentiondesmagistratslibanais,du31 juillet au2 août 2002. – Participationaudeuxième comitétechniquedelaCESAO surlalibéralisationducommerceetlamondialisation,à Manama(Bahreïn),les7et8 avril 2001. – Participationàl'ateliersurlesmilieuxd'affairearabeset l'AccordsurlesADPIC,CESAO,Beyrouth(Liban), 3et4 juin2002. – Participationàlaréuniondugrouped'expertssurles résultatsdelaquatrièmeConférenceministérielledel'OMC etlapréparationdesfutursnégociations,CESAO,Beyrouth (Liban),5et6 juin 2002. – Participationàlaréunionrégionaledugrouped'expertssur l'améliorationdelacompétitivitéparlapromotionde méthodesinnovantesdanslesPME,Manama(Bahreïn),du10 au12 juin 2002.

Organisation	Objet del'accorddecoopération	Principalesactivitéscommunes
		<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="1218 341 1957 411">– Participationàlaréuniondeconsultationetdecoordination OMPI/CESAO,16et17 juin 2002. <li data-bbox="1218 448 1868 518">– Participationàlaréuniondugroupedecoordination régionaledelacesao,28 juin 2002.

[Fin del'annexe VII del documento]